

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DES ÎLES DE GUADELOUPE DU 05 FEVRIER 2025

Le 05 février de l'an deux mille vingt-cinq, à huit heures trente, les membres du conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG) se sont réunis, sous la présidence de Madame Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, présidente de l'ARB-IG, pour la cinquième réunion de l'année du conseil d'administration à laquelle ils ont été convoqué par courrier, en date du 27 janvier 2025.

Conformément au règlement d'intérieur, la réunion se tient en format mixte (présentiel et visioconférence)

Quorum

- Les membres présents et prenant part aux votes : 15
- Les membres absents : 12
- Les membres absents excusés : 2
- Les membres ayant reçu un mandat de représentation : 1
- Autres participants à la réunion ne prenant pas part au vote : 7
 - Jean-Marie SCHMIDER, DRFIP Guadeloupe
 - Francine ARBAU, Directrice de l'environnement
 - Catherine HERMANT, Chef de service observatoire botanique de l'ARB-IG
 - Julien GERARD, Chef de service animation/sensibilisation/communication de l'ARB-IG
 - Marc GAYOT, Chef de service du conservatoire botanique de l'ARB-IG
 - Kanell AMBROISE, Directrice de l'ARB-IG
 - Nancy MONLOUIS, Assistante Administrative

Le conseil d'administration peut valablement délibérer car les conditions sont réunies et le quorum est atteint.

Le secrétariat administratif est assuré par l'assistante administratif.

La Présidente, Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO, préside le CA.

La Présidente ouvre la séance en soulignant que l'année 2024 fut une très belle année, notamment au regard des valeurs portées par la structure en matière d'environnement, de protection et de préservation de la biodiversité.

Sans plus attendre, elle propose d'entamer l'ordre du jour. Elle précise que celui-ci comporte trois points soumis à délibération, ainsi que quatre points d'information. Elle indique qu'en travaillant de manière efficace – ce à quoi chacun est invité –, la réunion devrait pouvoir se conclure dans un délai raisonnable.

La Présidente présente l'ordre du jour :

Pour délibération :

1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 06 décembre 2024
2. L'approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025
3. Adhésion au service social et à la médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe

Points d'informations :

4. Présentation des indicateurs de l'Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe
5. Présentation de l'élaboration de la feuille de route 2026-2029

6. Calendrier C.A. 2025

7. Conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA

Madame AMBROISE souhaite, avant l'examen de l'ordre du jour, faire un point d'information relatif au budget.

Elle rappelle que, dans le cadre des opérations de clôture de l'exercice 2024, la délibération ayant adopté le budget primitif avait autorisé l'ordonnateur à procéder, dans la limite de 7,5 %, à des virements de crédits afin d'assurer l'équilibre budgétaire.

Elle indique que cette disposition a été mise en œuvre pour permettre le passage de l'écriture comptable obligatoire liée aux dotations aux amortissements des immobilisations. Un écart de 158 euros a été constaté entre les prévisions initiales et la réalisation effective.

Des mouvements de crédits ont ainsi été opérés entre les chapitres 011 et 042, puis entre les chapitres 040 et 013. Conformément à la réglementation, cette information doit être portée à la connaissance des membres à l'ouverture du Conseil d'Administration, ce dont elle s'acquitte à travers cette déclaration.

Elle invite les participants à poser leurs éventuelles questions ou formuler des observations.

La Présidente invite Madame AMBROISE à apporter davantage de précisions, estimant que les administrateurs ne perçoivent pas clairement les implications des virements évoqués, notamment lorsqu'ils sont mentionnés uniquement par chapitre. Elle demande donc quel est le budget final pour 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Madame AMBROISE précise que ces éléments seront détaillés lors du deuxième point à l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit ici d'une écriture comptable obligatoire, imposée réglementairement, et qu'il n'y avait pas d'autre choix que d'effectuer les ajustements nécessaires.

Elle explique que l'écart constaté était de 158 euros et qu'il a été comblé par des virements entre différents comptes disposant de cette disponibilité. Cette écriture concerne à la fois des dépenses en fonctionnement et des recettes en investissement, ce qui a nécessité des mouvements tant sur les comptes d'investissement que sur ceux de fonctionnement.

Elle conclut en indiquant que le budget final pour 2024 sera présenté dans le cadre du rapport de notation budgétaire.

INFORMATION CONCERNANT **LE BUDGET 2024**

Des virements de crédits ont été réalisés, dans la limite des 7,5% permise par la délibération 2024-09, afin d'équilibrer le budget 2024 suite à des crédits insuffisants pour passer l'écriture comptable obligatoire liée aux dotations aux amortissements des immobilisations.

Les voici :

- Chapitre 011 – article 615 221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics : -158 €
- Chapitre 042 – article 6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations : + 158 €
- Chapitre 040 – article 28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques : +158€
- Chapitre 013 – article 13171 – Fonds social européen : -158€

La Présidente prend acte des explications.

POINT N°01 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU **06 décembre 2024**

Madame la Présidente indique que le premier point à l'ordre du jour concerne l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 06 décembre 2024.

Le procès-verbal de cette réunion a été transmis avec la convocation le 27 janvier 2025.

Elle demande s'il y a des amendements à apporter à ce document. En l'absence de remarques ou d'amendements, elle procède à la mise aux voix du procès-verbal du 06 décembre 2024.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	6 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	3 Titulaires + 2 Suppléant
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléant

Nombre de votants : 15

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 15

Adopté à l'unanimité

POINT N°02 : L'APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION L'ANNEE 2025

Madame la Présidente annonce que le conseil passe au deuxième point de l'ordre du jour, portant sur l'approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025

Madame AMBROISE indique qu'avant d'aborder les perspectives budgétaires, il convient de faire un rapide point sur l'année 2024. Elle précise qu'il s'est agi d'une année particulièrement faste, marquée par la réalisation de projets importants. Elle évoque en premier lieu la mission de terrain menée dans le cadre de « La Planète Revisitée des Îles de Guadeloupe (LPRIG) », notamment dans les îles du sud de l'archipel.

Elle mentionne ensuite le déploiement du projet d'établissement du conservatoire botanique, dans la perspective de l'obtention de la reconnaissance nationale, intervenue en juin dernier. Elle poursuit en évoquant la réalisation des premiers indicateurs de l'agence, qui seront présentés au cours de la réunion et diffusés en début d'année 2025.

Elle souligne également la mise en œuvre d'un nouveau programme de sensibilisation, notamment autour des aires éducatives, avec la création d'un modèle pédagogique développé dans le cadre de « La Planète Revisitée », et destiné à être utilisé dans d'autres dispositifs de sensibilisation. Enfin, elle rappelle l'élection ou la réélection de la présidence et de la vice-présidence au cours de l'année écoulée.

Madame AMBROISE présente ensuite l'organigramme de l'agence arrêté au 31 décembre 2024. Elle précise que celui-ci n'a pas évolué depuis septembre 2024. Elle indique qu'elle occupait toujours la fonction de directrice par intérim. Concernant le pôle administratif, elle précise qu'il ne s'agit pas encore d'un pôle structuré à ce jour, mais qu'il regroupe des assistants administratifs et financiers, ainsi qu'une chargée d'ingénierie de projet arrivée en septembre.

Sur le pôle ingénierie de projet et accompagnement des collectivités, deux personnes sont mobilisées, notamment sur la mission LPRIG et sur le programme « Dispositifs Engagés pour la Nature » incluant l'initiative « Territoires engagés pour la nature ».

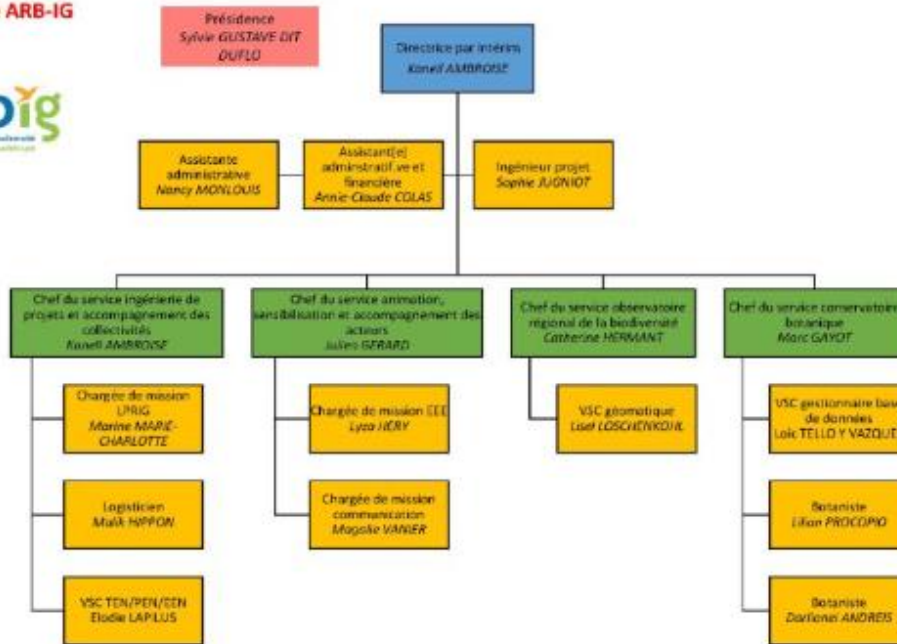
Au sein du service animation, sensibilisation et communication, figurent le chef de service, Monsieur GERARD, une chargée de communication, ainsi qu'une chargée de mission sur les espèces exotiques envahissantes. Pour ce qui concerne l'observatoire régional, Madame LOSCHENKOHL a rejoint l'équipe en cours d'année, en remplacement d'un départ également intervenu durant l'année 2024.

Enfin, au sein du conservatoire botanique, un gestionnaire de base de données, Monsieur TELLO Y VAZQUEZ, a été recruté en cours d'année.

Point n°02 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (Pour délibération)



Organigramme ARB-IG



Madame AMBROISE présente ensuite le récapitulatif des dépenses engagées sur l'année 2024. Elle précise qu'une légère modification a été apportée par rapport aux documents du rapport d'orientation budgétaire transmis initialement, dans la mesure où la clôture des comptes avec la paie a eu lieu la veille.

Les chiffres présentés sont donc désormais considérés comme définitifs. Ainsi, le total des dépenses pour l'année 2024, au titre de la section de fonctionnement, s'élève à 1 666 165,13 euros, ce qui correspond à 71 % du budget initialement prévu.

Point n°02 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (Pour délibération)



SECTION	DEPENSES REELLES	PREVU	REALISE	TAUX
Investissement				
	Immobilisations corporelles	67 551,00 €	6 727,63 €	10,0%
	Total section investissement	67 551,00 €	6 727,63 €	10,0%
Fonctionnement				
	Charges à caractère général	1 241 479,78 €	720 116,30 €	58,0%
	Charges de personnels et frais assimilés	999 200,00 €	906 088,87 €	90,7%
	Opérations d'ordre	19 760,59 €	19 918,59 €	100,8%
	Autres charges de gestion courante	25 600,00 €	13 313,74 €	52,0%
	Total section fonctionnement	2 286 040,37 €	1 659 437,50 €	72,6%
TOTAL DES DEPENSES SUR L'ANNEE 2024		2 353 591,37 €	1 666 165,13 €	70,8%

Madame AMBROISE enchaîne avec la présentation des recettes, en précisant que les questions pourront être posées à l'issue de cette seconde partie. Elle projette alors le tableau récapitulatif des recettes réalisées pour l'année 2024. Elle attire l'attention sur un élément particulièrement significatif : une perte de recettes liées au FEDER, car l'ARB-IG n'a reçu que 300 000 euros, pour le projet LPRIG, par rapport au budget initial qui prévoyait un montant supérieur à un million d'euros.

Elle souligne que cette diminution importante explique en partie la réduction des dépenses constatée en 2024.

Point n°02 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (Pour délibération)



RECETTES 2024	MONTANT
Dotations statutaires	630 000,00 €
Recettes liées au CBIG	77 170,00 €
Recettes liées au pôle ASC	10 000,00 €
Recettes liées à LPRIG	436 520,70 €
Autres	47 912,82 €
TOTAL DES RECETTES 2024	1 201 603,52 €
<i>REPORT 2023</i>	<i>607 090,5€</i>
TOTAL RECETTES + REPORT	1 808 694,02€

Madame AMBROISE indique que le total des recettes s'élève à 1 853 185,14 euros. Concernant les dépenses, elle précise que l'on atteint un niveau de 1 659 437,50 euros en fonctionnement, et 31 000 euros en investissement, en raison notamment de la reprise du résultat négatif de l'année précédente, ce qui conduit à un total de 1 690 737,66 euros.

Elle poursuit en expliquant que le résultat net, qui correspond à la différence entre les recettes 2024 et les dépenses 2024 (hors report 2023), s'établit à -457 833,98 euros. Elle précise qu'en tenant compte des opérations d'ordre liées aux écritures comptables, le résultat s'élève à -437 915 euros.

Il s'agit d'un résultat attendu, souligne-t-elle, en rappelant que des résultats négatifs seront régulièrement constatés, du fait que l'Agence avance des frais dans le cadre des dispositifs de financement, sans que ces frais soient directement éligibles au titre des recettes. Elle précise à ce sujet qu'en 2024, environ 1 million d'euros ont été avancés, dont 650 000 euros rien que pour le projet La Planète Revisitée, sans compter les avances réalisées les années précédentes.

Elle conclut cette partie en précisant que le report en fonctionnement s'élève à environ 150 000 euros, et le report en investissement à 13 000 euros.

Avant de passer à la présentation des données pour l'année 2025, elle invite les participants à poser leurs questions, le cas échéant.

Point n°02 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (Pour délibération)



CHIFFRES CLES 2024

Total des recettes (F et I) : 1 808 694,02€ + 44 491,12€ = 1 853 185,14 €

Total des dépenses (F et I) : 1 659 437,50 € + 31 300,16 € = 1 690 737,66 €

Résultat net : - 457 833,98 €

Epargne brute (= épargne nette) : - 437 915,39 €

Fonds avancés au titre du FEDER en 2024 ~ 1 000 000€

Report en fonctionnement	149 256,07€
Report en investissement	13 190,96€

Madame HEC demande une précision sur l'année relatif au rapport d'orientation budgétaire

Madame AMBROISE confirme qu'il s'agit de présenter les grandes orientations prévues pour 2025. Elle précise que ce rapport inclut également un récapitulatif des éléments de l'année 2024. Le récapitulatif dit "réglementaire" sera, quant à lui, présenté lors du prochain conseil d'administration, à travers le compte financier unique, qui remplace à la fois le compte administratif et le compte de gestion. Toutefois, par le biais de ce rapport d'orientation, un premier aperçu des éléments marquants de l'exercice 2024 est déjà proposé aux administrateurs.

Madame HEC indique rencontrer des difficultés à comprendre comment le résultat net peut être négatif, au regard des éléments présentés précédemment. Elle ajoute, avec franchise, ne pas disposer de compétences particulières en comptabilité.

Madame AMBROISE indique qu'elle peut apporter des précisions. Elle explique que le résultat net correspond réellement au total des recettes de l'année 2024, soit 1 201 000 euros, dont il convient de retirer les dépenses 2024. Elle souligne que c'est une bonne question, car cela permet de bien comprendre ce qui s'est réellement passé sur l'exercice 2024.

Elle précise que ce résultat net prend uniquement en compte les recettes et les dépenses réelles de 2024, hors opérations d'ordre et hors report de l'année précédente. Concrètement, il s'agit de soustraire les dépenses de fonctionnement de 1 659 000 euros aux recettes de 1 201 000 euros.

Madame HEC demande si cela concerne uniquement le fonctionnement et non l'investissement.

Madame AMBROISE confirme que le résultat net concerne exclusivement le fonctionnement.

Madame HEC remercie pour cette clarification.

Madame AMBROISE précise que, dans le cas de l'Agence, l'épargne nette, dans la mesure où aucun prêt n'est en cours. Elle ajoute que l'épargne brute se calcule de la même manière que le résultat net, mais avec l'ajout des opérations d'ordre. En l'occurrence, il s'agit ici de rajouter le montant de 19 918 euros figurant dans les écritures.

Madame HEC demande à quoi correspondent les opérations d'ordre.

Madame AMBROISE répond qu'il s'agit des immobilisations : ce sont les investissements réalisés au fil des années qui sont inscrits à l'actif et amortis sur plusieurs exercices. Elle rappelle que c'est ce mécanisme qui explique en partie le résultat négatif constaté.

Madame HEC prend acte de l'explication et remercie.

Madame MUSQUET intervient à son tour, soulignant qu'un effort financier important a été consenti sous forme de fonds avancés dans le cadre du FEDER. Elle interroge sur la visibilité dont dispose l'équipe quant à la relance des projets et à la remise des rapports finaux, éléments qui conditionnent le déclenchement des versements.

Elle insiste également sur l'importance d'avoir une idée des délais de remboursement, dans la mesure où cela peut rassurer l'ensemble du Conseil d'administration, en particulier au vu du choix stratégique fait de porter des projets essentiellement financés par des fonds européens. Ce modèle implique, selon elle, la nécessité d'un rythme soutenu, ainsi que de garanties solides sur le fonctionnement, afin de limiter l'impact sur les finances de l'Agence régionale pour la biodiversité.

Madame AMBROISE confirme l'intervention précédente. Elle reconnaît que le sujet est effectivement crucial. Elle précise que la première remontée de dépenses relative au projet La Planète revisitée a été effectuée fin janvier, pour un montant de 710 000 euros. Par ailleurs, une première convention a déjà été signée dans le cadre du projet "Dispositifs Engagés pour la Nature", ce qui va permettre de déclencher les premiers versements.

Elle informe que, en interne, une réflexion est actuellement en cours pour déterminer s'il est plus pertinent de formuler des demandes d'avance ou d'effectuer des remontées de dépenses. En effet, les frais déjà avancés par l'agence sont si importants qu'il apparaît que, pour la majorité des dossiers, les remontées de dépenses sont plus avantageuses, voire équivalentes à une demande d'avance.

Elle précise que, pour le projet "Dispositifs Engagés pour la Nature", une remontée de dépenses est déjà en préparation, avec une échéance fixée au 15 mars.

En ce qui concerne le projet du Conservatoire botanique, qui a déjà été validé lors d'un comité régional de programmation, les démarches sont également bien avancées. L'agence est donc en ordre de marche, aussi bien pour les remontées de dépenses que, potentiellement, pour des demandes d'avance.

Cependant, Madame AMBROISE précise que l'option des remontées de dépenses est privilégiée, car plus sécurisée, alors que les demandes d'avance dépendent du budget disponible de la Région. En effet, les avances sont soumises à autorisation régionale, tandis que les remontées de dépenses constituent un droit acquis dès lors que les dépenses sont justifiées.

Madame la Présidente indique qu'à son sens, en ce qui concerne les fonds européens, la remontée de dépenses semble constituer une option préférable.

Madame ARBAU prend ensuite la parole pour exprimer une observation sur l'équilibre budgétaire de la structure. Elle relève que les dotations perçues s'élèvent à environ 630 000

euros, tandis que les dépenses de personnel, qu'elle qualifie de supérieures à 900 000 euros.

Partant de ce constat, elle indique que, selon elle, il aurait été pertinent de systématiser le recours aux demandes d'avance dans le cadre du FEDER, dès lors que cela est possible. Elle précise que ce type de choix est généralement effectué au moment du dépôt du dossier.

Elle conclut en réaffirmant que, au vu de la structuration du budget, la demande d'avance aurait été, à son sens, plus adaptée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement.

Madame AMBROISE répond qu'il s'agit bien de ce qui a été fait, mais précise que les dossiers ont été déposés en mars 2023, et que la première avance n'a été perçue qu'en novembre 2024. Elle souligne que cette situation constitue le principal problème, car l'objectif initial du budget 2024 prévoyait environ 1 million d'euros au titre des avances, mais en réalité, les retards dans l'instruction des dossiers ont repoussé le versement de la première avance à la fin de l'année.

Elle ajoute qu'elle comprend bien la remarque formulée par Madame ARBAU, mais tient à préciser que, au regard des dotations, certains éléments positifs sont attendus, et notamment que les dotations statutaires annuelles devraient couvrir les dépenses de personnel.

Concernant les fonds européens, elle donne un exemple concret avec le dispositif « Engagés pour la nature », pour lequel 60 000 euros ont déjà été engagés. Or, la demande d'avance n'est que de 50 000 euros ; dans ce contexte, si une demande d'avance est faite, cela retarde d'autant la possibilité de faire une nouvelle remontée de dépenses, car celle-ci ne pourra intervenir qu'après de nouvelles dépenses effectives. Elle conclut en indiquant que cela justifie la réflexion actuelle visant à privilégier la remontée de dépenses plutôt que la demande d'avance, car cela peut s'avérer plus efficace.

Madame ARBAU répond que la demande d'avance peut être perçue dès la signature de la convention, sans qu'aucune dépense préalable ne soit engagée. Elle précise qu'elle ne cherche pas à défendre l'autorité de gestion, mais tient à rappeler que l'année 2024 a été marquée par une transition entre deux périodes de programmation des fonds européens (fin de PO 2014-2020 et démarrage de PO 2021-2027), ce qui explique en grande partie les délais prolongés observés.

Madame la Présidente souligne qu'il ne faut pas négliger le rôle qu'a joué en 2024 la gestion des remontées de dépenses liées au dispositif REACT EU, qui a fortement mobilisé la cellule Europe tout au long de l'année. Elle rappelle que la date limite pour effectuer ces remontées était fixée au 31 décembre 2024, sous peine de perdre les fonds correspondants.

Elle précise qu'il y a eu un télescopage entre la clôture du programme opérationnel 2014-2020 et les urgences liées au REACT EU, notamment en lien avec des dépenses post-Fiona. Elle indique que, selon ses souvenirs, plus de 65 millions d'euros de fonds régionaux avaient été engagés sur le REACT EU. Par conséquent, une priorisation de ce dispositif a été imposée par la Région, et le DGS avait donné pour mot d'ordre en septembre 2024 de concentrer les efforts sur le REACT EU.

Elle ajoute enfin que, comme l'a indiqué Madame AMBROISE, les dossiers liés au conservatoire botanique et à Territoires engagés pour la nature avaient bien été déposés dès mars 2023, mais seule la convention pour le projet "La Planète revisitée" a été signée en novembre 2024.

Madame AMBROISE confirme ces éléments et précise que ses propos précédents n'avaient pas pour but de critiquer les services instructeurs, mais simplement de souligner que les retards dans la validation des conventions ont eu un impact direct sur le fonctionnement de la

structure. Elle rappelle qu'il avait été indiqué, lors du budget primitif, que si les recettes issues des fonds européens étaient moindres, l'établissement ferait moins de dossiers.

Elle nuance toutefois cette affirmation en précisant que, bien que le volume global n'ait pas été réduit, l'équipe a procédé différemment dans la gestion des projets, dans un souci de maîtrise des dépenses. Elle conclut en indiquant que ces éléments seront davantage développés lors de la présentation du rapport d'activité prévue au prochain conseil d'administration.

Madame HEC estime qu'il semble pertinent d'opter à présent pour le recours aux remontées de dépenses plutôt qu'aux demandes d'avances, tout en soulignant que cette stratégie suppose que les remontées de dépenses soient traitées dans des délais raisonnables. Elle interroge donc sur la rapidité prévisible des certifications et des remboursements associés.

Madame AMBROISE répond que, depuis la clôture des remontées de dépenses du programme 2014-2020, les échanges avec les services instructeurs sont devenus plus fluides et que les traitements s'accroissent. Elle précise que les autorités ont désormais une pression liée au risque de dégageant d'office des crédits par l'Union européenne, ce qui les incite à accélérer la consommation des fonds. Ainsi, pour un projet comme La Planète Revisitée, elle estime que, si tout se passe bien, les remboursements devraient être effectués rapidement.

Elle nuance toutefois en expliquant que le processus de certification reste long, notamment en raison du volume de pièces justificatives à fournir. Elle prend pour exemple le projet "La Planète Revisitée", dont la remontée de dépenses comprend environ 400 lignes, ce qui complexifie la procédure.

Elle reconnaît donc que l'équipe n'a pas encore définitivement tranché entre remontées de dépenses et demandes d'avances, le choix se faisant désormais au cas par cas, selon les caractéristiques des projets. Pour les projets de faible montant, comme celui relatif à Territoires engagés pour la nature, il y a peu d'intérêt à solliciter une avance. En revanche, pour des projets plus importants, comme celui portant sur la structuration du Conservatoire botanique, une demande d'avance peut s'avérer plus pertinente.

Elle indique que Madame Sophie JUGNIOT, chargée de mission en ingénierie de projet et financement, travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie permettant d'optimiser l'utilisation des deux mécanismes, en fonction des opportunités. Elle conclut en annonçant que cela se retrouve dans la structuration des recettes prévues pour 2025, où un équilibre entre avances et remontées de dépenses est envisagé.

Madame HEC approuve la stratégie évoquée, indiquant que le choix entre avances ou remontées de dépenses selon l'importance des projets paraît logique.

Madame la Présidente précise que les difficultés rencontrées en 2024 sont notamment liées à un télescopage des calendriers. Elle rappelle que pour certains projets, les conventions ont été certifiées en novembre, mais que la cellule Europe a sollicité des remontées de dépenses dès janvier, soit très peu de temps après le versement des avances. Elle souligne que ce type de décalage fait partie des aléas inhérents à l'utilisation des fonds européens.

Elle ajoute que le choix fait de fléchir une part importante des projets de l'ARB sur les fonds européens entraîne nécessairement une exposition à ce type de contraintes. C'est pourquoi elle insiste sur l'importance de diversifier les sources de financement et de ne pas concentrer l'ensemble des ressources sur le FEDER ou d'autres fonds européens.

Madame HEC remercie pour ces explications.

Madame AMBROISE la remercie à son tour, puis, n'ayant constaté aucune autre question propose de poursuivre la présentation.

Arrivée de Monsieur DOLLIN en présentiel.

Madame AMBROISE annonce que la présentation va désormais aborder la partie gouvernance, en se projetant sur l'année 2025. Elle rappelle qu'il y a eu une certaine instabilité au niveau de la direction, ce qui a imposé des choix et des priorités. Elle précise que la gouvernance de l'ARB repose normalement sur un triptyque : le conseil d'administration, le comité d'orientation et le conseil scientifique. Cependant, ces deux dernières instances n'avaient pas encore été mises en place, notamment par manque de temps. L'objectif est donc de les instaurer au début de l'année 2025, puis elle laisse la parole à la présidente.

Madame la Présidente précise qu'il ne s'agit pas simplement d'un manque de temps, mais rappelle que depuis l'entrée en fonctionnement de l'ARB en février 2022, soit trois ans, l'agence n'a réellement disposé que d'une seule année avec un directeur ou une directrice à plein temps. Pendant le reste du temps, c'est Madame AMBROISE qui a assuré à la fois la direction par intérim et les fonctions de chef de pôle. Pour éviter un épuisement professionnel, elle avait demandé de repousser la mise en place du comité d'orientation et du conseil scientifique.

Elle annonce qu'à compter du 1er janvier 2025, Madame AMBROISE a été recrutée en tant que directrice à plein temps de l'Agence Régionale de la Biodiversité. Elle félicite chaleureusement Madame AMBROISE, précisant que le jury, composé de membres de grande qualité, a unanimement choisi sa candidature. Elle ajoute que le recrutement d'un chef de pôle est en cours afin de remplacer Madame AMBROISE sur cette fonction.

Elle conclut que tout ce qui n'a pas pu être mis en place jusque-là va désormais pouvoir l'être. Elle laisse alors la parole à Madame AMBROISE pour définir plus précisément le rôle du comité d'orientation, avant d'aborder le conseil scientifique et les perspectives pour cette instance.

Madame AMBROISE remercie la présidente et l'assemblés pour leurs félicitations. Elle explique que l'idée principale du comité d'orientation est de mettre en place des groupes techniques chargés de travailler sur les orientations stratégiques de l'agence. Jusqu'à présent, cette organisation n'avait pas été mise en œuvre. Elle précise que le comité d'orientation sera instauré cette année, notamment dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route pluriannuelle 2026-2029 de l'agence, qui débutera prochainement et sera présentée ultérieurement au conseil d'administration.

Elle ajoute que ce comité servira également de cadre global pour les autres comités internes existants, tels que les copils, en particulier ceux dédiés aux espèces exotiques envahissantes ou à l'observatoire régional de la biodiversité. Elle souligne que cela ne modifie pas le fonctionnement actuel de ces groupes, mais simplement qu'ils seront désormais rattachés au comité d'orientation, qui regroupera ainsi ces groupes techniques déjà en place et qui participent à l'orientation des actions de l'agence.

Madame la Présidente rappelle qu'étant donné la taille modeste de notre territoire, il est important de ne pas trop solliciter les experts et de s'appuyer d'abord sur les ressources existantes pour constituer le comité d'orientation.

Concernant le conseil scientifique, la question se pose également sur des structures comme le parc naturel, le CRSPN ou le sanctuaire AGOA disposent chacune de leur propre conseil scientifique. Mais au final, cela revient souvent à solliciter les mêmes experts. Après discussions en interne, il est donc proposé de constituer un conseil scientifique modulable, dont la composition évoluera en fonction des thématiques prioritaires que nous souhaitons porter entre 2025 et 2029.

Par exemple, il est envisagé de lancer un conseil scientifique dédié à la culture et à la biodiversité, afin d'explorer comment notre ancrage culturel peut favoriser la sensibilisation à la biodiversité et la mise en œuvre d'actions concrètes avec du sens pour notre territoire. Ce conseil scientifique pourrait regrouper jusqu'à 10 personnes maximum. Il faudra également rédiger un règlement intérieur pour encadrer ce conseil.

Pour ce projet autour de la culture et de la biodiversité, la commission culture a été sollicitée pour faire des propositions. La directrice de la culture à la Région, Myriam OBADIA, a identifié plusieurs personnes intéressantes qui pourraient participer à ce conseil. Ce groupe inclura des acteurs du street art, des théâtres, des groupes de carnaval comme VOUKOUL, etc., afin de travailler sur la sensibilité biodiversité au travers des expressions culturelles locales.

Il est aussi prévu d'inclure des sociologues, tels que Franck GARIN, qui a déjà réalisé un important travail à Morne-à-l'Eau sur les liens entre culture et biodiversité, notamment autour du crabe, animal totem de la commune.

D'autres conseils scientifiques thématiques pourraient être créés selon les besoins. Par exemple, un conseil scientifique autour de la biodiversité et de la coopération, notamment en lien avec l'OCEO (Organisation des États de la Caraïbe de l'Ouest), qui est très demandeur. Cela permettrait d'intégrer des expertises territoriales pour contribuer à des projets régionaux, comme les groupements régionaux d'experts du climat (GRECs).

Enfin, la présidente souligne que l'agence reçoit de nombreuses sollicitations. Même si elle n'est pas une agence de moyens (c'est-à-dire qu'elle ne distribue pas de financements librement), elle peut accompagner le montage de projets culture et biodiversité sur plusieurs années, notamment en mobilisant des financements comme le FEDER.

Elle invite ensuite Madame AMBROISE ou Monsieur GERARD à intervenir s'ils souhaitent ajouter quelque chose.

Madame AMBROISE a indiqué qu'elle n'avait rien à ajouter à ce qui avait déjà été dit, si ce n'est que le conservatoire botanique agréé disposera également de son propre conseil scientifique. Ainsi, un conseil scientifique interne au conservatoire botanique sera mis en place.

Madame la Présidente a précisé que cette disposition est réglementaire. Elle a également indiqué qu'une bonne nouvelle concernant ce conservatoire botanique est attendue sous un mois.

Monsieur GERARD a déclaré ne rien avoir à ajouter concernant le comité culture et biodiversité. Il a souligné que les points essentiels avaient été abordés et a exprimé son enthousiasme à l'idée de démarrer ce travail, notamment pour créer des synergies entre les volets sociologique, artistique et biodiversité, ce qui, selon lui, permettra de réaliser de beaux projets.

Madame HEC a demandé des précisions pour bien comprendre le fonctionnement du conseil scientifique. Elle a demandé si celui-ci ne serait pas constitué d'une liste fixe d'une dizaine de personnes, mais plutôt d'experts sollicités ponctuellement en fonction des sujets. Par ailleurs, en tant qu'administratrice, elle a exprimé ne pas bien saisir la nature du comité d'orientation,

notamment s'il s'agissait d'une liste définie de personnes ou simplement des copil existants.

Madame AMBROISE a expliqué que le comité d'orientation est un mélange des deux. En effet, ce comité regroupe les membres du conseil d'administration ainsi que des personnes extérieures qui n'en sont pas membres mais évoluent autour de l'agence, comme par exemple des représentants de fédérations professionnelles. Ces personnes sont sollicitées sur des sujets spécifiques afin de constituer des groupes de travail. Elle a ajouté que la création du comité d'orientation vise aussi à regrouper sous une seule appellation les copils déjà existants, dans un souci de simplification, la comitologie étant déjà assez dense. Enfin, elle a précisé que cette démarche relève principalement d'une question sémantique et d'affichage.

Madame la Présidente a indiqué que l'UDE-EDF manifeste un vif intérêt pour la mise en place d'un comité d'orientation, ou à défaut, d'un sous-groupe du comité d'orientation associant des chefs d'entreprise, citant notamment Albioma comme exemple. Elle a souligné que ce serait intéressant d'instaurer un comité ou copil d'entreprise dédié.

Madame MUSQUET a demandé des précisions, soulignant qu'il ne s'agirait pas véritablement d'un copil, mais plutôt d'un réseau évolutif d'experts sollicités annuellement selon les thématiques portées par l'agence. Elle a précisé qu'il s'agirait donc d'une liste de personnes référentes et de personnalités qualifiées. Elle a ajouté que cette approche lui semblait plus claire. Par ailleurs, elle a évoqué l'existence de structures pouvant intégrer ce réseau d'experts, notamment le comité économique et social (CES) du parc national, qui travaille depuis plusieurs années sur la thématique culture et biodiversité. Elle a rappelé que l'une des missions principales du parc national est justement de concilier culture et biodiversité, et que cette instance pourrait donc constituer une référence à la fois par ses membres et ses travaux.

Madame AMBROISE a confirmé qu'ils prenaient bonne note de cette proposition concernant le comité du parc. Elle a ensuite proposé de passer à la présentation des pôles, en invitant les participants à poser des questions.

MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE



Comité d'orientation

- Mettre en place des groupes techniques en fonction des besoins (cf. feuille de route, etc.)
- En faire un « chapeau » pour nos autres comités internes :
 - COPIL EEE
 - COPIL ORB

Conseil scientifique

- Proposition de le former autour de questions spécifiques
- Exemple : on fait appel aux spécialistes sur le sujet « culture et biodiversité » (*max. 10*)
 - On crée une base de données large avec les différents spécialistes, en fonction des sujets
 - Cela évite de créer un comité qui serait peu utilisé, qui solliciterait potentiellement les mêmes spécialistes et qui ne serait pas toujours pertinents en fonction des sujets à traiter

2.1 POLE INGENIERIE DE PROJETS

Madame AMBROISE présente le pôle Ingénierie de Projet en insistant notamment sur l'accompagnement des collectivités elle rappelle qu'en 2024 ont été lancées les initiatives Biodiv'tour qui ont rencontré un bon succès avec une vingtaine de participants à chaque fois l'objectif pour cette année est d'organiser à nouveau deux Biodiv'tour et de poursuivre l'accompagnement des collectivités qui se traduit par l'organisation d'ateliers cette année deux ateliers ont été organisés en plus des Biodiv'tour avec à chaque fois entre quinze et vingt participants cette initiative sera poursuivie notamment avec les territoires engagés pour la nature mais pas uniquement

Madame AMBROISE précise qu'en 2024 un accompagnement dit personnalisé a été lancé avec un travail approfondi mené avec la collectivité de la CCMG ce dispositif est un triptyque composé de l'équipe interne du pôle avec Madame Lapilus référente des territoires engagés pour la nature de Madame BASTARAUD élue en charge de cette collectivité et de Monsieur PASBEAU technicien de la collectivité

Elle souligne que ce travail a donné un bon retour sur l'investissement puisque la CCMG a obtenu cette année plusieurs fenêtres de financement et une reconnaissance notamment grâce à l'ABC, le BESTLIFE ainsi qu'à d'autres projets sur lesquels l'agence a pu les accompagner. L'expérimentation lancée en 2024 a été positive et l'idée est de poursuivre cet accompagnement en 2025 au moins avec la CCMG tout en réfléchissant avec la délégation Antilles de l'OFB à l'extension de ce dispositif à une seconde collectivité.

Madame AMBROISE évoque également la collaboration avec le CNFPT de Guadeloupe qui a débuté en 2024 par l'organisation de séminaires notamment sur le thème Éviter Réduire Compenser la prochaine étape sera la création de modules de formation destinés aux techniciens de la fonction publique territoriale de Guadeloupe avec un focus possible sur les espèces exotiques envahissantes un sujet pour lequel les collectivités ont exprimé une forte demande

Elle ajoute que l'agence va lancer un travail sur l'élaboration de guides à destination des acteurs du territoire un axe peu développé jusqu'à présent ces guides incluront notamment un guide sur l'organisation d'événements culturels dans des espaces naturels ce qui s'inscrit dans l'un des axes stratégiques de l'agence pour 2025 à savoir la culture et la biodiversité

Dans ce cadre une deuxième édition de la Nuit de la Biodiversité sera organisée le 11 avril 2025 et Madame AMBROISE invite tous les présents à noter cette date pour cet événement qui conservera son objectif de valorisation des acteurs du territoire.

Elle indique aussi que la conférence du financement et de la coordination des acteurs en particulier le comité des financeurs sera relancé. Cette instance qui a peu fonctionné jusqu'à présent verra son animation reprise comme priorité par le nouveau responsable du pôle Ingénierie de Projet.

Enfin **Madame AMBROISE** mentionne que l'agence travaille à la réflexion sur des pistes de coopération régionale européenne et internationale un sujet qui figure parmi les sept axes stratégiques de l'agence et qu'il convient désormais d'approfondir pour envisager de nouveaux partenariats

POLE INGENIERIE DE PROJETS

Accompagnement des collectivités

- Organiser 2 Biodiv'Tour,
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités et notamment des « TEN »,
- Poursuivre l'accompagnement « personnalisé »,
- Travailler à la création de modules de formation avec le CNFPT Guadeloupe,
- Elaborer des guides pour les acteurs,
- Travailler sur la sensibilisation des élus,
- Organiser la 2^{ème} édition de la nuit de la biodiversité,
- Relancer la conférence du financement et de la coordination des acteurs de la biodiversité et notamment le comité des financeurs,
- Etudier les pistes de coopération régionale, européenne, internationale

Madame HEC demande si un rapprochement a déjà été effectué avec Karib Horizon, et demande si Madame AMBROISE les connaît.

Madame AMBROISE répond oui, mais précise que ce travail sera réalisé par la personne qui va prochainement arriver en tant que nouveau responsable elle explique que cette personne va travailler à l'élaboration de la stratégie et des orientations futures cependant des échanges auront lieu avec la cellule coopération de la région ce qui permettra probablement d'avoir des contacts

Madame HEC précise qu'ils ont identifié Karib Horizon et qu'au sanctuaire, ils ont déjà beaucoup de pistes de coopération et réalisent de nombreuses collaborations avec eux.

Madame AMBROISE remercie Madame HEC et présente rapidement le récapitulatif financier elle précise qu'elle ne l'a pas noté en détail ici mais mentionne qu'il y a encore des projets liés à LPRIG notamment une projection qui sera organisée dans le cadre des élections de terrain un prestataire a été engagé pour réaliser un film documentaire sur ce projet il est prévu plusieurs projections cette année avec les retours des premiers résultats scientifiques déjà présentés lors de la soirée de clôture du 14 novembre un second tour est envisagé les scientifiques estiment que 80 à 90 % des résultats seront connus d'ici la fin de l'année la phase restant à venir concerne notamment les nouvelles espèces elle souligne que cette partie n'a pas forcément été énoncée dans le diaporama

Concernant le pôle Ingénierie de Projet, elle indique que le budget s'élève à près de 27 000 euros comprenant l'organisation de la Nuit de la Biodiversité, les ateliers pour les collectivités et peut-être un projet supplémentaire elle précise qu'ils sont en train de faire un récapitulatif des projets appelés « initiatives inspirantes » ce sont des projets réalisés sur le territoire qui seront mis à disposition sur le site internet afin que les acteurs puissent s'informer et s'inspirer pour porter leurs propres actions par exemple dans une cour d'école.

Projets	Montants estimés
Organisation de 2 Biodiv'Tour	300,00 €
Organisation d'ateliers pour les collectivités	2 000,00 €
Intégration de la cartographie des projets sur le site internet	3 000,00 €
Organisation de la nuit de la biodiversité	15 000,00 €
Mise en page graphique d'un guide	5 000,00 €
Déplacement potentiel dans la Caraïbe	2 000,00 €
TOTAL	27 300,00 €

Madame ARBAU demande ce que recouvre la dépense « organisation d'ateliers pour les collectivités »

Madame AMBROISE explique que cette année ils ont organisé des ateliers avec des associations rémunérées notamment un atelier sur les services écosystémiques animé par une association retenue suite à un appel à candidature. L'objectif était de former les collectivités à développer un discours afin de mieux toucher les élus sur cette thématique. Elle précise que les 2 000 euros correspondent essentiellement à la venue des associations et à l'organisation de petits-déjeuners elle ajoute que cette année l'organisation des ateliers a coûté 600 euros mais que le budget est prévu plus large en anticipant plus d'ateliers ou un temps plus long.

Madame MONLOUIS quitte la salle.

Madame ARBAU réagit en précisant que, selon elle, en tant qu'agence régionale de biodiversité, les ateliers qui ne sont pas destinés aux associations ou aux scolaires, elle estime que les frais d'organisation des ateliers devraient être pris en charge par les collectivités.

Madame AMBROISE précise que les collectivités prennent en charge leur propre venue elle souligne que dans certains cas, l'organisation ne génère aucun coût pour l'agence par exemple, un atelier a été organisé avec la Banque des Territoires et le service FEDER sans que cela n'entraîne de dépenses pour l'Agence

Elle ajoute que, sur des thématiques plus spécifiques, un recueil des besoins a été effectué auprès des collectivités afin d'identifier les sujets sur lesquels elles souhaitaient être formées si les compétences ne sont pas disponibles en interne, l'Agence fait alors appel à un prestataire externe

Elle rappelle que cette année, deux ateliers ont été organisés pour un coût global de 600 euros elle indique que le prochain atelier prévu avec le CAUE ne générera pas non plus de frais elle précise que le budget a été volontairement élargi à titre prévisionnel, comme pour

l'organisation de la Nuit de la Biodiversité, où un montant de 15 000 € sera probablement pas mobilisé en totalité, notamment en raison des aléas potentiels tels que la location de salle...

Elle complète en évoquant l'exemple du Biodiv'Tour à Marie-Galante lors duquel les collectivités participantes ont pris en charge leurs propres frais de déplacement notamment les billets de bateau.

Madame MUSQUET formule deux remarques au sujet du projet et du programme d'activité du Biodiv'Tour elle rappelle sa participation à l'étape de Marie-Galante et indique qu'il aurait été pertinent d'être informé plus en amont lorsqu'un projet mis en avant ou une étape du Biodiv'Tour concerne des opérations portées par d'autres gestionnaires ou instances elle souligne qu'une meilleure anticipation permettrait de structurer une participation, d'apporter des contributions et d'enrichir les débats sur le terrain autour des projets valorisés elle invite donc à transmettre au préalable le programme des zones concernées afin de permettre une organisation en amont et éviter des interventions de dernière minute.

Madame AMBROISE acquiesce et reconnaît qu'en effet, dans la démarche actuelle, l'équipe se rend auprès de la collectivité en exprimant la volonté de mettre en avant certains projets. Elle explique que l'attente était que la collectivité informe spontanément si un projet avait été co-porté ou mené en partenariat avec un gestionnaire cependant, elle admet que, sur l'année 2024, ce travail de vérification en amont n'a pas systématiquement été réalisé

Elle précise que l'Agence faisait confiance aux collectivités pour mentionner tous les partenaires impliqués mais constate que des oublis ont eu lieu de manière récurrente elle souligne que certaines collectivités ont omis de citer des acteurs pourtant co-porteurs

En conséquence, elle indique que pour l'année 2025 et dans le cadre des prochains Biodiv'Tour, une vigilance renforcée sera appliquée elle précise que l'équipe prendra désormais le soin de vérifier explicitement avec les collectivités si le projet a bien été porté seul ou s'il implique d'autres partenaires

Madame MUSQUET souligne que, dans la majorité des cas, les collectivités ne portent pas les projets seules et bénéficient généralement de l'appui de gestionnaires. Elle émet ensuite une remarque concernant les guides destinés aux acteurs et s'interroge sur la portée exacte de ce futur document, ainsi que sur les thématiques envisagées. Elle rappelle qu'à l'initiative de la DEAL, un premier guide, ou du moins un concentré réglementaire, existe déjà concernant l'organisation d'événements sur le littoral. Ce document, selon elle, pourrait être pertinent à intégrer dans la réflexion en cours, dans la mesure où les événements en milieu littoral sont confrontés à un cadre réglementaire complexe, en raison de la diversité des gestionnaires, des régimes de propriété et des réglementations superposées. Elle insiste également sur la multiplicité des autorisations requises. Bien que les événements ne soient pas exclusivement organisés sur le littoral, elle précise que ce document comporte aussi des préconisations utiles – relatives à l'éclairage, à la sonorisation ou aux équipements – qui peuvent guider les porteurs d'événements.

Madame AMBROISE répond que l'objectif n'est en aucun cas de produire un guide redondant si des outils existent déjà. Elle précise que la démarche actuelle s'inscrit dans une phase de prospection, motivée par l'identification d'un besoin potentiel. Un travail d'état des lieux est en cours au sein du pôle ingénierie de projet afin de répertorier les ressources et documents déjà disponibles sur le territoire. Elle indique que cette analyse préalable pourra éventuellement mener à la conclusion qu'un nouveau guide n'est pas pertinent. Deux idées de guide ont pour l'instant émergé, mais aucune décision définitive n'a été prise. Elle précise également que d'autres ressources sont prises en compte, telles qu'un webinar récent sur la création de projets éco-responsables. Enfin, elle souligne que le guide envisagé aurait pour vocation de

dépasser le seul cadre du littoral pour traiter de l'ensemble des milieux naturels en apportant une lisibilité sur les autorisations nécessaires et les gestionnaires concernés. Elle conclut en rappelant que la démarche reste exploratoire, comme en témoigne la mention « mise en page d'un guide » dans les documents préparatoires, alors même que deux thématiques distinctes sont à l'étude.

Madame la Présidente prend alors la parole pour demander s'il y a d'autres questions relatives au programme d'activités présenté.

Madame GRANDISSON souhaite insister sur l'importance de l'organisation d'ateliers à destination des collectivités. Elle rappelle que ce besoin est bien connu au sein des collectivités, qui ressentent aujourd'hui fortement la nécessité de mutualiser leurs connaissances. Elle indique qu'un travail en ce sens avait déjà été amorcé avec le Conservatoire du littoral. Elle précise que, dans la majorité des cas, les collectivités mettent à disposition les salles ainsi que le personnel nécessaire pour accueillir les participants et assurer les visites de terrain. Toutefois, elles rencontrent souvent des difficultés à dégager un budget permettant d'apporter davantage de convivialité à ces rencontres.

Dans cette optique, elle estime qu'allouer un petit budget à ces événements n'est pas une mauvaise chose. En effet, les élus, provenant de différentes collectivités, ont besoin de se rencontrer et d'échanger afin de renforcer la mutualisation du travail mené sur les territoires.

Madame MONLOUIS revient en salle

Madame AMBROISE remercie Madame GRANDISSON pour son intervention et, en l'absence d'autres questions sur ce point, propose de passer la parole à Monsieur GERARD.

2.2. POLE ANIMATION SENSIBILISATION COMMUNICATION

Monsieur GERARD remercie Madame AMBROISE et prend la parole pour présenter la feuille de route 2025 du pôle Animation, Sensibilisation et Communication. Il invite les participants à ne pas hésiter à poser des questions, précisant que la présentation sera volontairement succincte, mais qu'il pourra entrer dans le détail selon les besoins.

Le premier axe prévu pour 2025 concerne la communication et la sensibilisation à destination du grand public.

Il indique que la finalisation de la stratégie de communication de l'ARBIG constitue une action prioritaire. Des retards ont été pris sur sa rédaction, notamment en raison de l'implication de la chargée de communication sur le projet « Planète revisitée ». L'objectif est de finaliser ce document stratégique au cours du premier semestre 2025.

En parallèle, l'accent sera mis sur le développement de la stratégie de communication digitale, incluant le site internet et les réseaux sociaux. Une base de communication existe déjà, mais un renforcement est envisagé. À cette fin, un recrutement de Volontaire de Service Civique (VSC) spécialisé en communication digitale est en cours, avec une arrivée prévue pour avril 2025. Il invite les membres à faire remonter tout contact pertinent.

Concernant la visibilité médiatique, l'agence souhaite travailler à la construction d'un programme d'émissions télévisées dédié à la biodiversité. L'objectif est d'atteindre un public

éloigné des supports numériques habituels. Si aucune émission phase de conception du programme sera lancée cette année. Par ailleurs, l'ARBIG a participé fin 2024 à une émission diffusée sur Guadeloupe La Première intitulée *C'est naturel*, dont la diffusion est attendue en 2025.

Autre action évoquée : une conférence grand public sur les récifs coralliens, financée par une subvention DEAL, abordant les menaces pesant sur les récifs, les solutions envisageables, ainsi que les impacts concrets de leur dégradation sur le quotidien de la population.

En ce qui concerne l'accompagnement des associations, Monsieur Gérard souligne le succès des formations organisées en 2024, ayant permis non seulement une montée en compétences, mais aussi un renforcement des liens entre structures associatives. L'ARBIG prévoit donc deux nouvelles sessions de formation en 2025, ainsi qu'un atelier spécifique dédié à l'accompagnement à la constitution des dossiers d'agrément « association de protection de l'environnement », en collaboration avec la DEAL.

POLE ANIMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION



Communication grand public

- Finaliser la stratégie de communication de l'ARB-IG,
- Organiser une conférence sur le sujet des coraux,
- Développer la communication digitale de l'ARB-IG,
- Former un COPIL « Culture et Biodiversité »
- Travailler sur des émissions TV qui permettent de mettre en avant le sujet de la biodiversité,

Accompagnement des associations

- Organiser des sessions de formation pour les associations, notamment sur l'agrément « association de protection de l'environnement »

Monsieur GERARD poursuit sa présentation en détaillant les actions prévues en direction du public scolaire. Il indique qu'un goûter des aires éducatives sera organisé en partenariat avec l'OFB, le Parc national, la DEAL et le Rectorat. Cette manifestation vise à valoriser les sept aires éducatives labellisées en 2024 sur le territoire. Il s'agira d'une cérémonie de remise de labels, durant laquelle les élèves présenteront leurs projets devant un public scolaire, au cinéma-théâtre du Lamentin. Des animations pédagogiques accompagneront l'événement, avec une possible orientation sur la thématique des déchets, encore à l'étude.

Monsieur GERARD évoque également la volonté de poursuivre l'initiative « Culture et aires éducatives », lancée l'année précédente. Celle-ci permet d'associer des artistes à des projets scolaires menés dans les aires éducatives. À titre d'exemple, un marionnettiste a animé cinq séances avec une classe en 2024, débouchant sur la création de scénettes filmées directement sur une mare, aire éducative de la classe. Ce format sera reconduit et élargi en 2025.

Il mentionne enfin un projet pilote ayant permis à une classe de se rendre dans la réserve naturelle de Petite Terre. Cette sortie a rencontré un vif succès, notamment auprès d'élèves

qui, pour certains, on rarement voire pas l'occasion d'aller à la mer sur un bateau. L'opération sera reconduite et développée.

POLE ANIMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION



Scolaires

- Organiser le goûter des aires éducatives,
- Prévoir le déplacement d'élèves dans les réserves naturelles de Guadeloupe,
- Organiser des projections et des interventions en classe sur les coraux,
- Créer/adapter des outils de communication sur les coraux
- Poursuivre l'initiative « culture et aire éducative »

Accompagnement des entreprises

- Organiser des petits-déjeuners et ateliers pour les entreprises,
- Organiser un Biodiv'Tour spécial entreprises,
- Réaliser une étude sur « les entreprises de Guadeloupe et leur rapport à la biodiversité »
- Créer un club de mécénat

Madame la Présidente exprime son plein soutien à l'action visant à organiser des sorties scolaires dans les réserves naturelles, notamment à la réserve de Petite Terre, qu'elle qualifie d'essentielle. Elle rappelle que de nombreux Guadeloupéens n'ont jamais eu l'occasion de visiter ce site remarquable, principalement en raison du coût dissuasif du transport, estimé à 90 euros par personne, ce qui représente un budget conséquent pour une famille. À cela s'ajoute, pour les habitants de Basse-Terre, un temps de trajet important, de l'ordre de deux heures.

Elle insiste sur la nécessité de rendre ces réserves accessibles aux enfants, pour qu'ils puissent découvrir et s'approprier leur patrimoine naturel. Elle souligne également que, faute de moyens, certains Guadeloupéens ne découvrent Petite Terre qu'à travers des documentaires télévisés. Elle évoque à ce titre des propositions récentes de tournages pour France 2, France 3 et Arte, auxquelles les scientifiques se sont opposés, ce qu'elle regrette.

Elle appelle donc l'ensemble des partenaires, notamment l'ARB, la Région et la DEAL, à mobiliser les financements nécessaires pour favoriser l'accès des jeunes aux réserves naturelles, et particulièrement à Petite Terre, rappelant qu'il s'agit aussi d'un enjeu de justice sociale et d'appropriation du territoire.

Madame ARBAU souligne l'intérêt de mettre en place un « Pass Biodiv »,

Madame la Présidente appui que cette initiative permettrait de faciliter l'accès des publics, en particulier les jeunes, aux espaces naturels protégés tels que la réserve de Petite Terre. Elle insiste sur l'urgence de se mobiliser sur ce sujet. Elle illustre son propos par une expérience personnelle : chaque année, elle interroge un amphithéâtre de 350 étudiants en deuxième année de biochimie sur leur connaissance de Petite Terre. À peine 4 ou 5 étudiants lèvent la main pour indiquer qu'ils y sont déjà allés, ce qui démontre selon elle un déficit d'accès et de sensibilisation à ces sites majeurs du patrimoine naturel guadeloupéen.

Madame ARBAU informe qu'un début de réflexion a déjà été engagé « Biodiv », mentionné précédemment. Elle précise qu'un stage de fin d'études de six mois a été réalisé à ce sujet, permettant d'alimenter la réflexion avec des premiers éléments d'analyse. Elle se dit prête à relancer ce travail, d'autant qu'elle dispose désormais de ressources mobilisables sur la biodiversité.

Elle rappelle par ailleurs que cette initiative faisait partie des demandes exprimées de longue date par Madame la Présidente, ce qui conforte l'idée de reprendre le dossier pour une mise en œuvre concrète.

Monsieur GERARD confirme que la proposition relative au Pass Biodiv a bien été entendue et précise qu'une réflexion a d'ores et déjà été amorcée sur ce sujet au sein de l'ARBIG. Il indique qu'il prendra prochainement contact avec Madame ARBAU afin de poursuivre ce travail collaboratif, en lien avec les éléments d'étude déjà existants.

Il insiste par ailleurs sur la nécessité d'organiser des sorties sur le terrain pour les élèves, notamment vers les réserves naturelles comme Petite Terre, en soulignant l'impact de telles expériences sur les jeunes. Il partage à titre d'illustration le témoignage d'une collègue du Grand Port ayant utilisé des casques de réalité virtuelle pour faire découvrir les fonds marins à des enfants – certains ayant été émus aux larmes, n'ayant jamais vu la mer autrement car n'ayant jamais mis la tête ou les pieds dans la mer, ce n'est pas une évidence pour eux.

Enfin, il précise que 3 000 euros avaient été mobilisés en 2024 pour permettre le déplacement d'une classe, et qu'en 2025, une enveloppe de 10 000 euros est déjà prévue. Des partenariats sont activement recherchés afin de renforcer les moyens et permettre à davantage de classes de bénéficier de ces sorties éducatives.

Madame MUSQUET Pas de question plutôt des réactions. Elle partage l'avis que même si les enfants, voir tous les Guadeloupéens ont accès à la mer ou voient la mer, ils n'ont pas forcément eu l'occasion de vivre l'expérience de mettre la tête sous l'eau c'est l'une des raisons pour lesquelles les co-gestionnaires de la réserve naturelle de Petite-Terre attachent beaucoup d'importance à ce projet ou en tout cas le jeune public. Ils ont accompagné pendant des années le collège de Baie-Mahault justement qui avait une ATE sur la réserve naturelle de Petite Terre et ils se sont rendu compte que beaucoup d'enfants n'avaient jamais pris le bateau et n'avaient jamais mis la tête sous l'eau. Elle adhère donc au projet Pass biodiversité que nous attendons qui est bien inscrit dans notre plan de charge de la réserve de Petite Terre mais pas que parce que sans aller bien loin sans prendre le bateau on se rend compte aussi que les Basse-Terriens ne connaissent pas la réserve biologique du Nord Grande Terre, que les Grand-Terriens ne savent même pas qu'il existe une réserve biologique. Il y a encore beaucoup à faire pour découvrir et faire comprendre ces écosystèmes et ces espaces qui sont protégés et pour quelles raisons, quels sont les enjeux sur ces territoires donc en tant qu'acteurs et gestionnaires on ne peut qu'adhérer à toutes ces questions à toutes ces initiatives que ce soit à travers les ATE les pass biodiversité et toutes les campagnes que l'on peut mettre en place avec le milieu scolaire avec l'appui bien entendu des collectivités.

Madame AMBROISE confirme que l'ARB-IG a eu beaucoup d'accompagnement de l'association Titè notamment mais aussi de l'ONF l'année dernière au travers de LPRIG mais même au travers de cette initiative, vu que c'est Ti Tè qui a géré l'animation lors de la venue des élèves à Petite-Terre.

Pour conclure sur le volet scolaire, **Monsieur GERARD** a précisé que plusieurs actions sont prévues dans le cadre de la subvention obtenue pour la sensibilisation à la préservation des récifs coralliens. Deux dispositifs principaux seront mis en place à destination des élèves.

D'une part, des projections pédagogiques seront organisées dans les établissements. Il ne s'agira pas simplement de diffuser un film, mais bien d'animer ces séances à travers la présence d'intervenants spécialisés. Ces animateurs proposeront des activités ludiques et interactives conçues à partir du contenu visionné, dans le but de renforcer la compréhension et l'appropriation des enjeux liés aux récifs coralliens. Ce format permettra de transformer une simple projection en véritable temps d'échange et d'apprentissage.

D'autre part, des interventions en classe seront financées et confiées à des associations locales, à partir de la rentrée 2025-2026. Ces interventions s'appuieront sur un kit pédagogique dédié spécifiquement à la thématique des récifs coralliens, élaboré pour cette campagne. L'objectif est de proposer aux enseignants et à leurs élèves un contenu structuré, accessible et adapté, favorisant une meilleure connaissance des milieux récifaux, de leur rôle, des menaces qu'ils subissent, et des solutions envisageables à l'échelle locale.

Ces deux volets viennent compléter les autres actions de sensibilisation prévues dans le programme, et témoignent de la volonté de l'ARB d'ancrer durablement l'éducation à la biodiversité au sein des parcours scolaires.

Monsieur GERARD, concernant le volet accompagnement des entreprises, il s'agit d'un axe que nous souhaitons vraiment accélérer en 2025, face à une forte demande des entreprises du territoire et aux enjeux importants liés à la biodiversité, dont nous sommes tous conscients.

Cet accompagnement débutera par une prise de contact et un recueil des besoins. Plutôt que de présenter un plan d'action figé, nous avons choisi d'aller à la rencontre des entreprises, via l'organisation de petits déjeuners et d'ateliers. Ces moments permettront à la fois de présenter l'ARB, ses missions et actions, mais surtout d'écouter les entreprises pour mieux comprendre leurs besoins, qu'ils soient d'ordre technique, comme l'accueil de la biodiversité sur leurs sites, ou d'ordre financier, pour identifier des possibilités de financement, ou encore réglementaire, afin de les accompagner dans l'adaptation aux nouvelles normes.

Au-delà de ces échanges, nous envisageons d'organiser un Biodiv Tour spécifique dédié aux entreprises, qui mettra en lumière des sociétés innovantes dans leurs actions en faveur de la biodiversité, en les faisant visiter et partager leurs expériences.

Nous souhaitons également mener une étude à l'échelle macro sur le rapport des entreprises guadeloupéennes à la biodiversité. Cette étude combinera une approche qualitative – via les ateliers et petits déjeuners – et une approche quantitative, afin d'avoir une vision globale et précise des besoins et pratiques.

Enfin, un dernier objectif est de créer un club de mécénat. Nous savons que certaines entreprises disposent de fonds et souhaitent les investir dans des projets concrets, tandis que des porteurs de projets, qu'ils soient associatifs ou collectivités, ont besoin de financements. Le club de mécénat, inspiré du modèle "Mécénaturel" utilisé dans l'hexagone, vise à mettre en relation ces deux univers. Nous sommes conscients que ce volet soulève des questions éthiques, et un travail spécifique sera mené pour assurer le respect des projets et des attentes des financeurs.

Sur le volet animation de la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes (EEE), après un premier comité en 2024 et des groupes de travail qui ont permis de défricher les principales problématiques, l'année 2025 sera consacrée à la mise en œuvre concrète.

Concernant la gestion des déchets liés aux EEE, nous allons démarrer la construction d'une filière adaptée, en particulier pour les déchets verts. Notre chargée de mission est actuellement en phase de recueil des besoins et commencera à rencontrer les déchetteries pour construire ces partenariats.

Par ailleurs, des formations seront organisées à destination entreprises pour leur transmettre les bonnes pratiques, que ce soit pour la gestion des déchets verts ou la capture et le traitement des EEE animales.

Sur la détection précoce et l'intervention rapide, l'idée est de mutualiser et mettre à disposition les outils et moyens existants (matériel d'intervention, pièges, fonds d'urgence) auprès des acteurs susceptibles d'intervenir rapidement lors d'un signalement.

Enfin, nous avons deux grandes actions de communication prévues : la création d'un flyer numérique de signalement simple et vulgarisé, adaptable à différentes espèces, pour encourager la participation citoyenne ; et la mise en place d'une exposition pédagogique sur les espèces exotiques envahissantes, en partenariat avec les membres de la stratégie régionale, afin de sensibiliser le public sur cette problématique.

POLE ANIMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION



Animation de la stratégie régionale EEE

- Poursuivre le travail sur la filière de gestion des déchets EEE,
- Réfléchir à la création de module de formations spécifiques pour les entreprises et les collectivités,
- Créer un fonds financier/matériel pour l'intervention rapide,
- Créer un flyer de signalement numérique,
- Mettre en place une exposition « c'est quoi une EEE ? »

Madame AMBROISE précise, en complément sur la partie financière, les montants estimés pour l'ensemble des actions qui ont été présentées.

POLE ANIMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION

Projets	Montants estimés
Petits-déjeuners des entreprises	2 000 €
Ateliers entreprises	800 €
Biodiv'Tour entreprises	500 €
Etude "biodiversité et entreprises en Guadeloupe"	5 000 €
Refonte des outils de communication / sensibilisation	15 000 €
Conférence coraux	1 700 €
Vidéo coraux	4 500 €
Goûter des aires éducatives	1 500 €
Action culture et AE pour 5 classes	7 500 €
Déplacement des scolaires dans les réserves	10 000 €
Projection sur les coraux	6 000 €
Kit pédagogique sur les coraux	2 500 €
Plan de sensibilisation en classe sur les coraux	6 000 €
2 sessions de formation associations	7 000 €
Flyers numérique de signalement	1 000 €
Exposition : c'est quoi une EEE ?	5 000 €
TOTAL	76 000 €

Madame GRANDISSON souhaite intervenir à propos des espèces exotiques envahissantes. Elle souligne qu'au-delà de la nécessité de gestion, notamment en lien avec les déchetteries, un travail de valorisation pourrait également être envisagé. Elle évoque l'exemple de la laitue d'eau, dont elle a observé l'utilisation par plusieurs agriculteurs locaux pour alimenter leur bétail. Elle s'interroge toutefois sur l'état actuel de cette plante dans les mares, compte tenu des rejets d'eaux usées dans ces milieux, et suggère que des réflexions soient menées pour envisager la valorisation de ces espèces, notamment comme ressource pour l'alimentation animale.

Monsieur GERARD acquiesce et confirme que l'idée de valorisation s'inscrit bien dans la réflexion globale autour de la gestion des déchets issus des espèces exotiques envahissantes. Il insiste toutefois sur les précautions à prendre, notamment concernant les espèces aquatiques, en raison des risques de contamination. Il cite en exemple les enjeux liés au compostage de ces espèces, qui nécessitent une vigilance particulière. Néanmoins, le principe de valorisation reste bien intégré dans la stratégie envisagée.

Madame ARBAU pose une question à la fois au pôle technique et au pôle financier, concernant l'intégration budgétaire des projets évoqués. Elle remarque que même si les projets présentés sont de petite envergure individuelle, leur cumul représente un montant significatif. À titre d'exemple, elle mentionne un budget prévisionnel de 76 000 euros pour les petites actions listées, et demande si ces projets s'inscrivent dans un cadre de financement plus large, notamment un cofinancement FEDER.

Madame AMBROISE confirme que toutes ces actions s'inscrivent bien dans un projet global, effectivement cofinancé par le FEDER.

Madame la Présidente constate qu'il n'y a pas d'autres questions sur cette partie. Elle propose d'avancer dans l'ordre du jour, en accélérant le rythme, en raison d'une réunion en visioconférence prévue à 11h30 avec l'ADEME et l'OFB. Elle annonce que la séance se poursuivra avec la présentation du Pôle Observatoire Régional de la Biodiversité.

2.3. POLE OBSERVATOIRE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Madame HERMANT commence par adresser ses meilleurs vœux à l'ensemble de l'assemblée. Elle présente ensuite rapidement les grandes lignes de la feuille de route pour l'année en cours.

Elle explique que la valorisation des productions réalisées en 2024 sera une priorité. Une partie de ces documents sera imprimée pour être envoyée aux partenaires et acteurs du territoire, tandis qu'une autre sera diffusée en version numérique. Une campagne de communication sera organisée sur les réseaux sociaux tout au long de l'année, en partenariat avec le pôle ASC, afin de promouvoir ces indicateurs et panoramas.

Certaines productions seront traduites en anglais et en espagnol, notamment celles liées aux sargasses et aux oiseaux, pour toucher un public caribéen et international, en particulier les experts anglophones. Par ailleurs, des traductions en créole seront réalisées pour les panoramas plus synthétiques, dans l'objectif d'encourager une appropriation locale et d'être en phase avec la culture et la biodiversité du territoire.

Pour 2025, cinq indicateurs prioritaires sont prévus, avec la possibilité d'en réaliser deux supplémentaires selon les avancées. Un panorama sur la faune sera également produit, divisé en deux volets : terrestre (incluant le milieu aquatique) et marin.

Les travaux seront répartis comme suit : un étudiant du campus de Saint-Claude spécialisé en géomatique travaillera sur l'indicateur d'occupation du sol, Madame LOSCHENKOHL se chargera des indicateurs sur les mammifères marins en partenariat avec le sanctuaire AGOA ainsi que sur les aires protégées, tandis que Madame HERMANT s'occupera des indicateurs portant sur les réponses de la société civile, les ZNIEFF et le panorama faune.

Si les ressources le permettent, deux indicateurs complémentaires pourraient être développés : un sur le comptage des traces de plantes de tortues dans les PNA, et un autre sur l'abondance des iguanes.

Elle souligne également que l'équipe a renforcé ses compétences en graphisme et poursuivra la mise en forme interne des indicateurs, tout en faisant appel à une prestation externe pour certains travaux plus techniques ou afin d'alléger la charge de travail.

Enfin, **Madame HERMANT** rappelle que l'Observatoire est copiloté par un comité de pilotage et accompagné par un comité technique et scientifique, réunis une fois par an. Chaque production fait l'objet d'un suivi par un groupe de travail thématique constitué d'experts, et certaines structures recevront prochainement des invitations à rejoindre ces groupes pour l'année 2025.

POLE OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE



Productions 2024

- Lancer les impressions,
- Préparer leur diffusion et promotion,
- Traduire les productions pour une plus large diffusion,

Productions 2025

- Produire les indicateurs et panoramas retenus,
- Mettre en forme les productions,
- Animer la gouvernance,

Madame HERMANT aborde ensuite le volet diffusion de la connaissance. Elle explique que la diffusion s'appuie non seulement sur les productions réalisées par l'Observatoire, mais aussi sur celles des partenaires. À ce titre, le centre de ressources documentaires, hébergé sur le site de l'ARB, est régulièrement alimenté. Bien qu'il commence à se remplir, l'objectif est de le nourrir de manière continue. Cette année, un travail important sera mené afin de solliciter chaque structure partenaire pour recenser les documents, publications et rapports susceptibles d'être intégrés dans ce centre. L'idée est de constituer une sorte de toile d'araignée qui redirige vers les structures référentes.

Madame HERMANT évoque également le projet de mise en place d'un outil cartographique. N'ayant pas les compétences techniques en géomatique avancée nécessaires, l'Observatoire s'appuiera sur la plateforme régionale KARUGEO déjà existante. En partenariat avec cette plateforme, un certain nombre de cartographies liées à la biodiversité seront sélectionnées et mises en lien sur le site de l'Agence. Les utilisateurs pourront ainsi accéder directement aux cartes via un simple clic, redirigeant vers KARUGEO. Ce travail est prévu pour l'année en cours.

Par ailleurs, une formation en biostatistique sera organisée cette année par Élodie COURTOIS. Cette formation, initialement mise en place en Guyane par le GREN, a rencontré un vif succès. Elle vise à sensibiliser les acteurs et gestionnaires à une bonne acquisition des connaissances, afin que les données collectées soient exploitables en biostatistique. D'une durée de trois jours, cette formation sera bientôt proposée à certains partenaires et associations, avec un nombre de places limité. En cas de succès, une deuxième session pourrait être envisagée pour ceux qui n'auraient pas pu participer.

Sur le plan de la mise en réseau, l'Observatoire s'intègre dans plusieurs réseaux d'observatoires régionaux en Guadeloupe, qui couvrent diverses thématiques. Ces observatoires se réunissent régulièrement sous forme d'ateliers, réunions et à travers une newsletter pour collaborer sur leurs sujets communs. L'Observatoire fait également partie du réseau national des observatoires de biodiversité coordonné par l'ONB. Il est prévu de faire participer l'Observatoire à des séminaires scientifiques afin de promouvoir ses productions, qui, bien que vulgarisées, restent des outils scientifiques.

Enfin, concernant le budget, Madame HERMANT se tient disponible pour répondre aux questions pendant que les membres examinent les détails du pôle.

POLE OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE



Diffusion de la connaissance

- Proposer une formation de biostatistique sur le territoire,
- Alimenter le centre de ressources documentaires,
- Mettre en place un outil cartographique,

Mise en réseau

- Participer au réseau des observatoires régionaux de la biodiversité, au réseau des observatoires de Guadeloupe et à des séminaires scientifiques,

POLE OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE



Projets	Montants estimés
Prestations techniques/expertises	20 000,00 €
Impressions	6 120 €
Traduction anglais/espagnols	2 000,00 €
Traduction créole	2 000,00 €
Achat photos	500,00 €
Matériel informatique (PC+ 2x écrans + disque dur)	1 860, 00 €
Suite adobe	1 089,00 €
Graphisme	2 500 €
Formation biostatistique pour l'externe	2 700 €
TOTAL	38 769 €

Madame AMBROISE précise que, concernant les prestations techniques et d'expertise, un montant maximal est fixé pour cette année. Catherine estime que ce budget devrait se situer autour de 3 000 à 4 000 euros, sans qu'il soit prévu de dépasser cette somme. Il s'agit d'un plafond à ne pas dépasser, mais l'objectif n'est pas de consommer l'intégralité de ce montant, encore moins de dépenser jusqu'à 20 000 euros sur ce poste.

Madame HERMANT ajoute que cette enveloppe permettrait de financer la participation de certains experts, notamment issus de bureaux d'études, dans les groupes de travail (GT). En effet, certains experts demandent un financement pour intervenir dans les GT et pour réaliser des relectures. Cette allocation vise donc à garantir la présence de cette expertise

supplémentaire. Toutefois, la majorité des membres des groupes de travail contribue bénévolement.

Madame AMBROISE demande s'il y a des questions ou des remarques. Ne voyant rien dans le chat, elle interroge s'il y en a sur place. N'ayant pas de retour, elle propose de passer au dernier pôle, qui est le conservatoire botanique.

Madame HEC revient en salle

3.4. POLE CONSERVATOIRE BOTANIQUE

Monsieur GAYOT présente le déroulé prévu pour les différentes missions du conservatoire botanique. Sur la mission de gestion et diffusion de la connaissance, le travail de développement des bases de données déjà créées se poursuit, compilant l'essentiel des données existantes pour la flore en Guadeloupe, issues de leur structure et des partenaires. Le travail avec l'INRAE continue également pour la gestion de l'herbier de Guadeloupe : les herbiers sortiront des containers le 22 février, date à laquelle commencera le travail de remise en état, suivant un plan d'action élaboré l'an dernier.

Concernant l'acquisition de connaissances, les programmes en cours se poursuivent, notamment ceux engagés avec la DEAL sur les ZNIEFF et les placettes permanentes, réalisés en partenariat ou en propre. Grâce à un financement FEDER, une mission algale ou lichens, sera mise en place en fin d'année, préfigurant de nouveaux programmes.

Le projet majeur à venir pour la Guadeloupe est la mise en place d'une typologie et d'une cartographie des habitats sur le territoire, un produit encore manquant. Cette année, la réflexion débutera avec des réunions incluant tous les acteurs ayant déjà travaillé sur ce sujet, notamment les conservatoires et les territoires ultramarins. En Martinique, cette typologie n'a pas encore été réalisée, ce qui ouvre des possibilités de collaboration.

Un autre sujet important concerne la mise en place de campagnes de détection participative de l'orange, une espèce exotique envahissante particulièrement problématique. Cette plante se propage en sous-bois, notamment dans les grands fonds, la réserve du Nord Grande-Terre et les forêts littorales gérées par l'ONF. Cependant, son état dans les forêts privées des grands fonds est peu connu. L'orange, très difficile à arracher, forme un couvert dense en sous-bois qui empêche la régénération des plantes autochtones, ce qui pose un problème écologique important.

POLE CONSERVATOIRE BOTANIQUE

Gestion et diffusion de la connaissance

- Poursuivre le développement des bases de données créées,
- Appuyer l'INRAe dans la gestion de l'herbier GUAD,

Acquisition de connaissances

- Poursuivre les programmes en cours (ZNIEFF, placettes permanentes, mission algues/lichens, etc.)
- Préfigurer les programmes pluriannuels tels que la typologie et cartographie des habitats,
- Mettre en place des campagnes de détection participatif de l'orangine,

Madame HEC interroge sur l'origine de l'orangine.

Monsieur GAYOT répond qu'il suspecte une origine africaine, en se basant sur ses fiches, mais sans certitude. Il explique que l'orangine crée un couvert opaque empêchant la régénération naturelle des espèces locales, et que la langue de belle-mère peut s'installer en dessous.

Madame HEC demande si cette plante est présente en Martinique.

Monsieur GAYOT confirme sa présence en Martinique, où elle figure parmi les 100 espèces préoccupantes, et souligne son impact plus inquiétant que d'autres espèces en forêt.

Madame HEC souligne l'importance de traiter rapidement et efficacement cette problématique.

Monsieur GAYOT convient que le traitement est nécessaire, même s'il risque d'être décourageant, et précise que le travail commencera progressivement.

Madame HEC remercie.

Monsieur GAYOT présente ensuite la mission conservation et restauration. Le travail portera sur la rédaction et la finalisation des argumentaires pour les Plans Nationaux d'Actions (PNA), avec pour objectif de finaliser l'argumentaire pour le PNA Flore littoral sèche et de déposer deux argumentaires avant la fin de l'année.

Le programme Best Life sera également mis en œuvre, visant le renforcement des populations d'espèces rares et menacées. Ce programme, financé sur trois ans à hauteur de 100 000 euros, cible principalement des espèces littorales, mais pas exclusivement.

Par ailleurs, le déploiement de la marque végétale locale est prévu, bien que cette action soit conditionnée au soutien de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), porteur de la marque, qui doit accompagner les conservatoires dans cette démarche. Une remise en cause au niveau national du calendrier de ce déploiement est actuellement en cours.

Une part importante du temps est consacrée à l'appui aux politiques publiques et réglementaires. Cela inclut l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets de restauration, d'aménagement ou d'inventaire. Actuellement, six collectivités sont accompagnées dans le cadre de projets Best Life, soit financièrement, soit par des engagements volontaristes pris auprès d'elles.

Le conservatoire intervient aussi en appui auprès du Parc National, notamment dans le secteur des prévenances, où il participe à des visites et expertises de terrain. De nombreux projets d'accompagnement similaires, portés par des collectivités, sont soutenus.

Le travail d'appui aux services instructeurs et gestionnaires dans leurs missions réglementaires se poursuit au quotidien, notamment avec la DEAL et l'ONF. Une mission spécifique défrichement est en cours sur la commune de Deshaies.

Enfin, le conservatoire travaille également sur la liste des données sensibles pour la DEAL.

POLE CONSERVATOIRE BOTANIQUE



Conservation/restauration

- Travailler à la mise en place de programmes de conservation/restauration (PNA flore littorale sèche, forêts néphéléphiles, plans d'urgence, etc.)
- Mettre en œuvre des programmes de conservation (Renforcement des populations d'espèces rares et menacées, etc.)
- Préparer le déploiement de la marque « végétal local »

Appui aux politiques publiques et réglementation

- Appuyer les collectivités du territoire dans leurs différents projets de restauration, aménagement ou inventaires
- Appuyer les services instructeurs et gestionnaires dans leurs missions d'appui réglementaire,

Monsieur GAYOT poursuit avec la mission Communication, Sensibilisation et Mobilisation. Il explique que, pour la première année, le conservatoire va commencer à animer et se faire connaître en tant qu'acteur sur le territoire, notamment à l'occasion de la « Belle saison des CBN », un événement organisé chaque année en mai par les Conservatoires Botaniques Nationaux afin d'assurer leur visibilité. Le conservatoire participera cette année pour la première fois, en préparation d'une importante campagne de communication prévue en 2026 au niveau national.

Monsieur GAYOT évoque également la participation à l'élaboration de guides, notamment en collaboration avec PATRINAT pour un guide sur les espèces des zones humides, destiné à faciliter l'identification des espèces réglementées de ces milieux.

Par ailleurs, un module botanique a été élaboré pour les licences à l'Université des Antilles, dont le premier cours a eu lieu la veille.

Il conclut en précisant avoir présenté rapidement le programme du conservatoire et invite Madame AMBROISE à intervenir sur le budget si elle souhaite ajouter quelque chose.

POLE CONSERVATOIRE BOTANIQUE

Communication, sensibilisation, mobilisation,

- Rejoindre le collectif des CBN qui travaille notamment « à la belle saison des CBN »
- Participer à l'élaboration de guides (cf. guide espèces des zones humides)
- Elaborer un module botanique pour les L3 de l'UA.

POLE CONSERVATOIRE BOTANIQUE



Projets	Montants estimés
Consommables (vêtements, accessoires, etc.)	1 434,00 €
Équipement individuel (bureau, chaise, etc.)	3 119,00 €
Équipement informatique	2 965,00 €
Équipement de laboratoire et de terrain	5 980,00 €
Équipement d'herbier	8 706,00 €
Évènementiel, Conseils scientifiques	2 270,00 €
Développement taxonomique + gestion de collections	2 290,00 €
EEE	3 000,00 €
Prestation analyse diversité génétique	30 720,00 €
Équipements autres	12 591,00 €
Actions de sensibilisation	450,00 €
TOTAL	73 525,00 €

Monsieur GAYOT complète en précisant que, comme pour les autres pôles, les investissements et coûts de fonctionnement concernent les opérations présentées précédemment. Il souligne que la dépense la plus importante correspond à une prestation d'analyse de diversité génétique d'un montant de 30 000 euros, financée par le projet Best Life, dans le cadre duquel cette analyse sera déployée.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions.

En l'absence de réponse **Madame AMBROISE** précise qu'il lui reste à présenter deux dernières diapositives portant sur les recettes et les dépenses globales prévues pour l'année 2025.

Elle indique qu'au niveau des recettes, plusieurs postes sont à prendre en compte. Il y a tout d'abord le report de l'année 2024. Viennent ensuite les dotations, dans lesquelles sont intégrés les 130 000 euros actuellement disponibles. Elle rappelle qu'au dernier Conseil d'administration, il avait été annoncé que le Département avait confirmé sa volonté de rejoindre les membres financeurs. Ce soutien s'élève à 200 000 euros par an.

Elle ajoute que, dans un esprit d'optimisme, la dotation relative à l'agrément national du Conservatoire botanique a également été prise en compte. L'ensemble de ces éléments représente un total de 1 206 000 euros.

Ce montant, précise-t-elle, permet de répondre à une remarque formulée précédemment concernant les dépenses de personnel, lesquelles sont désormais couvertes par les dotations statutaires annuelles – ce qui constitue un point important.

Elle poursuit en expliquant que l'AFD finance le poste de chargé de mission Financement. Les recettes issues du programme « La Planète revisitée » correspondent aux soldes perçus sur l'exercice précédent, tout comme celles du Conservatoire botanique.

Enfin, s'agissant des crédits FEDER, ceux-ci s'élèvent à 800 000 euros. Ce montant résulte d'un mix, détaillé dans le rapport d'orientation, entre les avances reçues et les remontées de dépenses relatives aux différents projets en cours.

Point n°02 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (Pour délibération)



RECETTES 2025	MONTANTS	POURCENTAGE
REPORT 2024	167 972,84 €	7%
DOTATIONS	1 206 000€	50%
AFD	46 494,00 €	10%
LPRIG	45 000€	
CBIG	163 510,00 €	
FEDER	805 470,41 €	33%
TOTAL	2 434 214,25 €	

Madame AMBROISE poursuit avec les dépenses prévues pour l'année 2025. Elle précise que les dépenses liées aux projets comprennent principalement celles qui ont été présentées précédemment, à hauteur de 226 000 euros. À cela s'ajoutent les dépenses résiduelles du projet La Planète Revisitée, certains marchés devant encore se clôturer en 2025.

Elle rappelle également que, concernant l'avance de 300 000 euros reçue, une partie est destinée au fonctionnement interne de la structure, tandis qu'une autre partie est reversée au MNHN. Elle précise avec humour que cela aurait été « trop beau » de conserver l'intégralité de cette somme.

Les dépenses administratives regroupent l'ensemble des charges obligatoires, telles que le loyer, les véhicules, ainsi que les frais liés aux formations, aux déplacements et, plus globalement, à toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Une marge d'imprévu est également prévue dans le budget.

S'agissant des dépenses de ressources humaines, celles-ci apparaissent particulièrement élevées pour 2025. Madame AMBROISE souligne que cela s'explique par la fin programmée de plusieurs projets, et donc de certains contrats en cours. Sur le montant total de 1 130 000 euros, environ 50 000 euros sont pris en charge par l'AFD.

Elle précise que, pour l'exercice 2026, les dépenses RH devraient être revues à la baisse.

Elle conclut en indiquant que, si tout se passe comme prévu, la structure devrait clôturer l'exercice 2025 avec un résultat net positif d'environ 400 000 euros. Elle insiste sur le fait que ce résultat est un minimum nécessaire pour une structure telle que la leur, compte tenu notamment du décalage dans le versement des dotations, qui arrivent généralement entre avril et mai.

Toutefois, les discussions sont actuellement bien avancées avec l'OFB afin d'obtenir un versement anticipé dès **février ou mars**, ce qui permettrait de sécuriser davantage la trésorerie.

Madame AMBROISE conclut en invitant l'assemblée à poser des questions ou formuler des remarques sur les éléments financiers présentés.

Point n°02 : Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 (Pour délibération)



DEPENSES 2025	MONTANTS
DEPENSES ADMINISTRATIVES	281 000€
DEPENSES LIEES AUX PROJETS	569 000€
DEPENSES RH	1 130 000€
IMPREVUS	100 000€
TOTAL	2 080 000€

Madame la Présidente demande s'il y a des questions. N'ayant aucune question, le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025 est soumis aux voix.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélié BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	4 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	4 Titulaires + 2 Suppléants
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Nombre de votants : 15

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 15

Adopté à l'unanimité

POINT N°03 : ADHESION AU SERVICE SOCIAL ET A LA MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE

Madame AMBROISE aborde ensuite le point suivant à l'ordre du jour, relatif à l'adhésion au service social et à la médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe.

Elle rappelle que l'ARB îles de Guadeloupe est adhérente à ce service depuis 2021. Cette adhésion permet aux agents de bénéficier de prestations de suivi social, notamment via l'intervention de psychologues ou assistants sociaux, ainsi que de l'accès à la médecine de prévention, incluant des rendez-vous médicaux périodiques – généralement tous les deux ans.

Elle souligne l'importance de ces prestations, notamment dans le contexte évoqué précédemment de prévention des risques psychosociaux, tels que le burn-out.

Elle précise que cette adhésion doit être renouvelée, les conditions d'adhésion ayant été modifiées par le centre de gestion. Le renouvellement est donc soumis au vote des administrateurs, bien qu'il n'implique aucun coût financier supplémentaire pour la structure.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant formulée, elle procède au vote.

Membres du CA de l'ARB des Iles de Guadeloupe

Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Olivier KREMER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Bernadette THURAM
	Patricia BAILLET	Géraldine NAIGRE
	Patrick DOLLIN	Ginette SAMSON
	Sylvie DAGONIA	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sheila RAMPATH	Corinne PETRO
	Loïc TONTON	Jim LAPIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Jean-Marie PILLI	Aurélien BITUFWILA-YERBE
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
OFB	Marion OLAGNON	Laurie HEC
	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
Commune siège ARB	André ATALLAH	Franck PERAIN
PNG	Leslie VEREPLA	Sophie BEDEL
ONF	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
CDL	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Grand Port Maritime	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Office de l'eau	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Claudie PAVIS	Alice PICAN
	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
FD Chasseurs Guadeloupe	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
CCI/CTIG	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Chambre d'agriculture	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Comité des pêches	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Personnalité qualifiée	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
Représentant du personnel	Marc GAYOT	Julien GERARD

En visioconférence	4 Titulaires + 4 Suppléants
En présentiel	4 Titulaires + 2 Suppléants
Représenté (pouvoir)	1 Titulaire + 0 Suppléant

Nombre de votants : 15

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 15

Adopté à l'unanimité

POINT N°04 : PRÉSENTATION DES INDICATEURS DE L'OBSERVATOIRE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DES ÎLES DE GUADELOUPE

Madame AMBROISE introduit le point d'information suivant, portant sur la présentation des indicateurs. Elle précise qu'il ne s'agit pas de présenter l'ensemble des indicateurs, mais plutôt d'expliquer leur méthodologie de construction.

Madame la Présidente insiste sur un élément important à signaler aux administrateurs : ces indicateurs représentent les premières productions concrètes de l'Observatoire Régional de la Biodiversité. Elle souligne qu'il s'agit d'une étape significative pour l'ARB îles de Guadeloupe, qui permet désormais de s'inscrire dans le paysage des observatoires nationaux. Cette reconnaissance s'appuie notamment sur la capacité de production de données désormais démontrée. Elle ajoute que Madame HERMANT pourra apporter des éléments complémentaires à ce sujet, ayant suivi de près le développement de ces productions.

Madame HERMANT précise qu'en effet, pour faire partie officiellement du réseau des observatoires régionaux de France, il est nécessaire de produire des indicateurs « états, menaces, réponses », de les rendre disponibles sur un site internet en libre accès, et que ces indicateurs soient répétés dans le temps. Une fois les indicateurs en ligne, elle pourra contacter l'Observatoire national de la biodiversité afin que l'ORB soit ajouté officiellement sur la carte des observatoires régionaux.

Elle présente ensuite brièvement la structuration des productions, en prenant l'exemple des récifs coralliens, thématique phare, afin de valoriser le travail de l'Observatoire et illustrer les savoir-faire internes.

Chaque indicateur commence par un bandeau spécifique (nom, type de production, année, logo), suivi d'un titre et d'une question biologique à laquelle l'indicateur répond. On retrouve ensuite les objectifs de l'indicateur, puis une section de résultats synthétiques, comprenant des chiffres clés qui permettent de saisir rapidement l'essentiel.

Des photos illustratives accompagnent les contenus. Une section contexte permet de situer la thématique, avec des textes vulgarisés. Les termes scientifiques sont systématiquement définis pour assurer une lecture accessible.

Arrivée de Madame RAMPATH

Les résultats sont ensuite détaillés. Dans le cas des récifs coralliens, une première partie est consacrée à l'état des connaissances, aux partenaires et aux suivis mis en place. Puis une section sur la richesse en espèces, avec une illustration graphique originale représentant les espèces des récifs guadeloupéens, réalisée par Madame LOSCHENKOHL, responsable de cet indicateur. S'en suivent une présentation des fonctions écologiques des récifs et une analyse de l'état de conservation, basée sur les listes rouges mondiales. Ces données seront mises à jour lorsque des listes rouges régionales seront disponibles.

Une cartographie de l'état de santé des récifs est également présentée, établie en partenariat avec M. Claude BOUCHON, avec une classification en quatre états : très mauvais, moyen, dégradé, bon, très bon.

Chaque indicateur se termine par une figure "Menaces et Solutions", qui recense les principales menaces identifiées et les solutions associées. Cette figure, conçue par Madame

LOSCHENKOHL et Madame HERMANT, vise à rester synthétique, sans prétendre à l'exhaustivité.

Enfin, une rubrique « À propos » clôt la production : méthodes de calcul, sources de données, références bibliographiques, limites de l'indicateur, fréquence d'actualisation, sites utiles et liste des partenaires associés à l'élaboration.

Elle présente ensuite le format Panorama, plus concis, comme souhaité par le comité technique et scientifique, qui se limite à une double page. Il comprend :

- Un bandeau et un titre,
- Une section contexte
- Une cartographie des milieux (boisés, ouverts naturels, agricoles, urbains/semi-naturels)
- Une double page intérieure présentant les milieux terrestres, avec chiffres, pourcentages, photos et textes vulgarisés,
- Une section sur les milieux agricoles et semi-naturels,
- Une figure Menaces et Solutions, plus succincte,
- Une section À propos : sources, limites, bibliographie, partenaires, sites utiles.

Pour l'année en cours, trois volets ont été produits : milieux terrestres, milieux aquatiques et milieux marins.

Toutes les productions sont incluses dans le dossier transmis aux administrateurs et seront mises en ligne sur le site internet de l'ARB à partir de la semaine suivante.

Madame HERMANT se tient à disposition pour répondre aux questions.

Point n°04 : Présentation des indicateurs de l'Observatoire Régional de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe *(Pour information)*



Cette année, l'ORB-IG a produit ses 4 premiers indicateurs et 3 premiers panoramas, à savoir :

- [Indicateur état sur les espèces menacées,](#)
- [Indicateur état sur les récifs coralliens,](#)
- [Indicateur état sur les oiseaux,](#)
- [Indicateur de menace sargasses,](#)
- [Panorama milieux marins,](#)
- [Panorama milieux humides,](#)
- [Panorama milieux terrestres,](#)

Madame la Présidente demande s'il y a des questions concernant les indicateurs et le panorama. N'en voyant pas, elle remercie Catherine Hermant et son équipe, composée notamment de stagiaires et de volontaires en service civique, soulignant que pour minimiser les coûts, ils ont dû faire preuve de beaucoup de rigueur compte tenu des enjeux présentés précédemment. Elle souligne que malgré ces contraintes en ressources humaines, l'équipe a

pu livrer les premiers indicateurs et panorama à la fin de l'année accompli ainsi que celui restant à effectuer pour 2025.

Elle annonce ensuite le passage au point 5 et laisse la parole à Madame Ambroise pour la présentation de la feuille de route.

POINT N°05 : PRESENTATION DE L'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2029

Madame AMBROISE indique que pour l'année en cours, l'agence va travailler sur la nouvelle feuille de route pluriannuelle, la précédente étant en place depuis trois ans. Elle précise que l'objectif est d'adopter une démarche participative et structurée, telle que présentée aujourd'hui. Elle explique que dans un premier temps, un questionnaire sera envoyé aux administrateurs et partenaires, normalement en mars. Ce questionnaire vise à évaluer la satisfaction vis-à-vis des activités de l'agence, mais aussi à recueillir attentes et suggestions pour la prochaine feuille de route.

Ensuite, un groupe de travail sera constitué, notamment au sein du comité d'orientation, composé des membres fondateurs. Ce groupe aura pour mission d'analyser les retours du questionnaire, d'élaborer des propositions et d'assurer la cohérence stratégique avec les objectifs à long terme, en tenant compte des documents internationaux, européens et nationaux de programmation.

Madame AMBROISE annonce l'organisation d'un séminaire en présentiel en octobre 2025. Ce rendez-vous permettra aux administrateurs de se rencontrer, de célébrer les trois ans opérationnels de l'agence, de présenter les propositions du groupe de travail, puis d'animer des ateliers collaboratifs pour finaliser les orientations stratégiques. La durée du séminaire, matinée ou journée, reste à préciser.

Enfin, elle indique que la validation de la feuille de route est prévue lors du conseil d'administration du 10 décembre 2025, pour une mise en œuvre début 2026.

Elle précise que la date du séminaire sera communiquée rapidement, en évoquant une possible coïncidence avec le conseil d'administration du 8 octobre, sujet à confirmation.

Madame ARBAU recommande de veiller à éviter les dates de manifestations récurrentes en octobre, notamment la semaine sismique, afin de ne pas empiéter sur des créneaux déjà réservés.

Madame AMBROISE acquiesce et, ne constatant pas de questions ni en présentiel ni en visio, propose de passer à l'avant-dernier point : les dates remarquables 2025 pour la structure, en laissant la parole à la présidente.

POINT N°06 : PRESENTATION DES DATES REMARQUABLES 2025

Madame la Présidente prend la parole pour rappeler les dates remarquables de l'année 2025 pour la structure. Elle commence par évoquer le congrès UNOC, le Sommet des Océans, prévu en juin 2025. Elle indique que, via la Direction de la mer, la démarche « Planète revisitée des îles de Guadeloupe » a pu être labellisée. Toutefois, l'organisation de l'événement reste incertaine, notamment en raison de l'abandon des pavillons régionaux initialement envisagés. À ce stade, il n'est pas encore possible de savoir si cette labellisation entraînera une

participation active de l'agence (par exemple sous forme de poster). En revanche, la Région a pu inscrire des sessions sur les sargasses, avec un atelier scientifique dans le programme officiel et un side event prévu sur le pavillon de la France.

Elle mentionne ensuite la rencontre des directeurs et présidents des Conservatoires botaniques nationaux (CBN), programmée les 2 et 3 juin 2025 à Paris. La dernière édition s'était tenue en Corse.

Elle enchaîne avec le séminaire des ARB (Agences régionales de la biodiversité), qui aura lieu les 3 et 4 juillet 2025 en région PACA. À cette occasion, elle formule une demande en tant que présidente d'ARB : que ces séminaires techniques soient ouverts non seulement aux directeurs et aux équipes, mais également aux présidents. Elle souligne que les CBN permettent déjà ce double niveau de participation, ce qui est pertinent car les présidents ont eux aussi besoin d'un accès à l'information technique et stratégique.

Madame HEC interroge sur l'organisation du séminaire.

Madame la Présidente répond que ce sont les ARB elles-mêmes qui l'organisent, en lien étroit avec l'Office français de la biodiversité (OFB), via un groupe animé notamment par Sébastien Flores. Elle précise que les directeurs des ARB se réunissent régulièrement pour échanger sur les objectifs, les blocages et les perspectives des agences. Elle rappelle que l'intégration à ce groupe de travail avait été un véritable accélérateur au moment de la préfiguration de leur propre ARB.

Elle signale que les présidents des ARB envisagent de profiter des Rencontres Biodiversité et Territoires (RBT), prévues les 9 et 10 juillet 2025 à Bordeaux, pour solliciter un échange avec la ministre qui y sera invitée. Une demande officielle en ce sens devrait être transmise par les présidents.

Madame la Présidente poursuit avec l'annonce du séminaire technique des Outre-mer, prévu les 7 et 8 juillet 2025 à Arcachon. Elle souligne le travail collectif mené avec la direction Outre-mer, la direction mobilisation citoyenne, ainsi que les collectivités. Elle met en avant la méthode utilisée lors de ce séminaire, fondée sur des ateliers en format « speed dating », qui permettent d'aborder plusieurs sujets de manière dynamique et participative. Ce format a été particulièrement apprécié des élus ultramarins lors de la précédente édition.

Elle rappelle enfin que les Rencontres de la biodiversité de l'OFB, organisées à la suite de ce séminaire, se tiendront exceptionnellement les 9 et 10 juillet 2025. Ce changement de date, alors que l'événement avait lieu en décembre les années précédentes, est motivé par les contraintes liées à l'entrée en réserve officielle des services publics d'État, qui intervient dès la fin de l'été.

Elle conclut en invitant Monsieur ZAMMITE à intervenir s'il souhaite compléter ses propos.

Monsieur ZAMMITE intervient pour compléter les éléments précédemment évoqués. Il rappelle que le nom du réseau mentionné plus tôt est le « club des ARB ». Il indique que l'organisation du séminaire technique des Outre-mer, prévu les 7 et 8 juillet à Arcachon, est en cours de finalisation. Il précise que la jauge maximale est fixée à environ 200 participants. Toutefois, il anticipe une forte affluence, compte tenu du succès rencontré par l'édition précédente, dont le format dynamique avait été particulièrement bien accueilli.

Monsieur ZAMMITE poursuit en insistant sur l'importance de la séquence pour les participants ultramarins. Il rappelle que le séminaire technique et les Rencontres Biodiversité Territoires (RBT) s'articulent de manière complémentaire : le premier étant centré sur les enjeux spécifiques aux territoires ultramarins, le second ouvert à l'ensemble des territoires. Il

souligne la richesse des interventions prévues lors des RBT (discours étudiante), et précise que, bien que le séminaire porte l'intitulé de « séminaire technique », les élus y sont évidemment les bienvenus.

Madame la Présidente attire alors l'attention sur la nécessité de procéder rapidement aux réservations, en particulier pour les élus, compte tenu du caractère hautement touristique de la zone d'Arcachon en juillet. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'une véritable « semaine biodiversité » avec, du 7 au 8 juillet, les séminaires techniques ultramarins, suivis du 9 au 10 juillet par les RBT à vocation nationale.

Elle s'adresse directement aux élus présents, notamment à Monsieur DOLLIN, élu de la commune de Capesterre-Belle-Eau, pour l'encourager à mobiliser son équipe municipale, en particulier dans un contexte de développement local actif. Elle estime que la participation de certains élus, comme Monsieur LOUISY et ses collaborateurs, pourrait s'avérer formatrice et utile pour orienter leurs actions. Elle précise que cette semaine de travail est conçue pour être participative, concrète, interactive, et non pas centrée sur des interventions descendantes. Elle conclut en rappelant que ce format favorise l'implication des participants et la construction collective.

Madame RAMPATH s'excuse de son arrivée tardive et remercie les intervenants pour la qualité des échanges. Bien qu'elle ait manqué le début de la séance, elle indique avoir pu suivre attentivement les points 4, 5 et 6. Elle souhaite obtenir des précisions quant au lieu du séminaire ARB prévu les 3 et 4 juillet 2025.

Madame la Présidente précise que le séminaire ARB est principalement réservé aux personnels des ARB et ne constitue pas un événement ouvert au grand public. Toutefois, elle rappelle que d'autres temps forts sont accessibles aux élus et techniciens des collectivités, notamment :

- Le séminaire technique Outre-mer de l'OFB, les 7 et 8 juillet 2025 à Arcachon ;
- Les Rencontres Biodiversité Territoires (RBT), les 9 et 10 juillet 2025 à Bordeaux.

Elle insiste sur l'intérêt de ces événements pour les élus engagés dans des démarches environnementales, en prenant l'exemple de Petit-Canal, commune représentée par Madame RAMPATH en tant que première adjointe, qui commence à se distinguer par plusieurs initiatives locales.

Madame la Présidente propose de transmettre à l'élue les informations précises concernant les séminaires et encourage vivement les collectivités à y participer. Elle félicite l'investissement de la direction Outre-mer de l'OFB qui, à la suite de sollicitations, a su mettre en œuvre un programme pertinent et opérationnel à destination des élus et techniciens ultramarins.

Elle cite à titre d'exemple la commune de Sainte-Anne, représentée par Madame GRANDISSON, dont les élus sont repartis des précédentes éditions "plein d'idées" et porteurs d'une vision claire. Elle souligne que cette dynamique locale s'est traduite par une série d'engagements concrets dans les programmes ABC, puis TEN, et à terme vers les projets Best Life et Life. Elle conclut en insistant sur l'importance de faire participer les élus et techniciens pour qu'ils puissent s'approprier les outils, sortir des séminaires "avec les mains dans le cambouis", et repartir avec une orientation opérationnelle et stratégique claire.

Madame RAMPATH remercie la Présidente pour ces éclaircissements.

Monsieur DOLLIN a indiqué qu'il serait préférable que les informations arrivent assez tôt, car à Capesterre, les déplacements des élus doivent être validés en conseil municipal.

La Présidente a répondu qu'elle avait vu que Bénédicte avait déjà publié le séminaire technique. Elle a précisé qu'elle enverrait ce document dès le lendemain, en coordination avec la personne concernée. Elle a également mentionné que le *Save the Date* pour la *Rencontre Biodiversité* avait également été diffusé.

Madame HEC a demandé, en se référant aux propos de Monsieur ZAMMITE, s'il y aurait une limitation du nombre de participants, laissant entendre que toutes les personnes intéressées pourraient ne pas être en mesure de s'inscrire.

Monsieur ZAMMITE précise que la jauge prévue était d'environ 200 personnes.

Madame AMBROISE a précisé qu'elle s'exprimait uniquement au nom de Monsieur JASARON, qui avait affirmé que leur équipe serait au rendez-vous.

Madame la Présidente a répondu qu'elle n'en attendait pas moins de lui. Elle a rappelé que Monsieur JASARON est également président de la commission environnement au Nord-Grande-Terre.

Elle a poursuivi en indiquant que le séminaire OFB destiné aux élus ultramarins se tiendrait au Sénat, en lien avec le Congrès des maires. Elle a précisé que ce séminaire aurait lieu le troisième vendredi du mois de novembre, soit le 21 novembre.

Ne voyant pas d'autres questions, Madame la Présidente a proposé d'avancer dans l'ordre du jour.

POINT N°07 : CALENDRIER C.A. 2025

Madame AMBROISE intervient pour rappeler les dates des Conseils d'Administration à venir.

DATES	SUJETS PRINCIPAUX
26 février	Budget 2025
18 juin	
08 octobre	
10 décembre	Validation de la feuille de route 2026-2029 de l'ARB-IG

Madame la Présidente intervient en précisant que le Conseil d'Administration du 8 octobre sera difficile à faire évoluer, car la semaine suivante se tiendra le Congrès mondial de la nature, où sera présentée la motion sur les sargasses. Elle rappelle que cette motion a été portée depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon international. Parmi les 45 propositions de l'UICN, la France a choisi d'en faire adopter 5 dans cette motion sargasse.

Elle ajoute que la France a reçu le soutien de plusieurs pays, notamment le Mexique, le Ghana et Haïti, pour défendre cette motion. Les travaux avec l'UICN sont en cours afin de faire avancer ce dossier, avec pour objectif final d'obtenir un cadre biologique et juridique sur les sargasses.

POINT N°08 : CONVENTIONS ET CONTRATS PASSES PAR LA DIRECTION DEPUIS LE DERNIER CA

Madame AMBROISE fait un récapitulatif des contrats et transactions passés depuis le dernier Conseil d'Administration, en précisant qu'il y en a trois.

Madame HEC sort de la salle

Point n°07 : Conventions et contrats passés par la direction depuis le dernier CA (Pour information)



Récapitulatifs des contrats, conventions et transactions (Conformément à la délibération n°2023-15 du 21 juin 2023)				
Date	Objet	Tiers	Montant	Remarque
10/01/2025	Souscription La Poste Pro	La Poste	-	Pour dématérialisation des factures
13/01/2025	Demande d'avance projet BESTLIFE	UICN	53 261,20€	Prestation fournie par le CBIG
22/01/2025	Convention FEDER « Dispositifs engagés pour la nature »	UICN	263 558,80 €	Montant de la subvention

Madame la Présidente conclut en rappelant que ce premier conseil d'administration de 2025 est l'occasion de stabiliser la gouvernance, de poursuivre les missions habituelles, de renforcer la trésorerie et de préparer les prochaines actions. Elle remercie chaleureusement tous les partenaires qui ont contribué au projet « Planète revisitée des îles de Guadeloupe » : la DEAL, l'Office de l'eau, la région Guadeloupe, l'ONF, le parc national de Guadeloupe, le conservatoire du littoral, ainsi que les administrateurs.

Elle souligne que ce projet a suscité l'admiration en France, montrant comment une petite ARB, avec le soutien du MNHN, a réussi cet exploit, grâce à des partenaires exceptionnels. Elle termine en annonçant la prochaine réunion du conseil, prévue le 26 février, pour le vote du budget.

En l'absence de demande de parole, **la Présidente** remercie les membres du conseil d'administration, et l'ordre du jour ayant été épuisé, lève la séance à 10h55.

Fait à GOURBEYRE. Le 16 juillet 2025

La Présidente du CA de l'ARB-IG

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO